

Lithotritie perfectionnée : sondes droites et injections forcées exposé des nouveaux procédés et bandages pour le traitement et la guérison des hernies / par le dr. Fournier de Lempdes, auteur de ces découvertes.

Contributors

Fournier de Lempdes, François, 1783-

Publication/Creation

Paris : Chez Gabon ... et chez l'auteur ..., Janvier 1829.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/mfukdb3y>

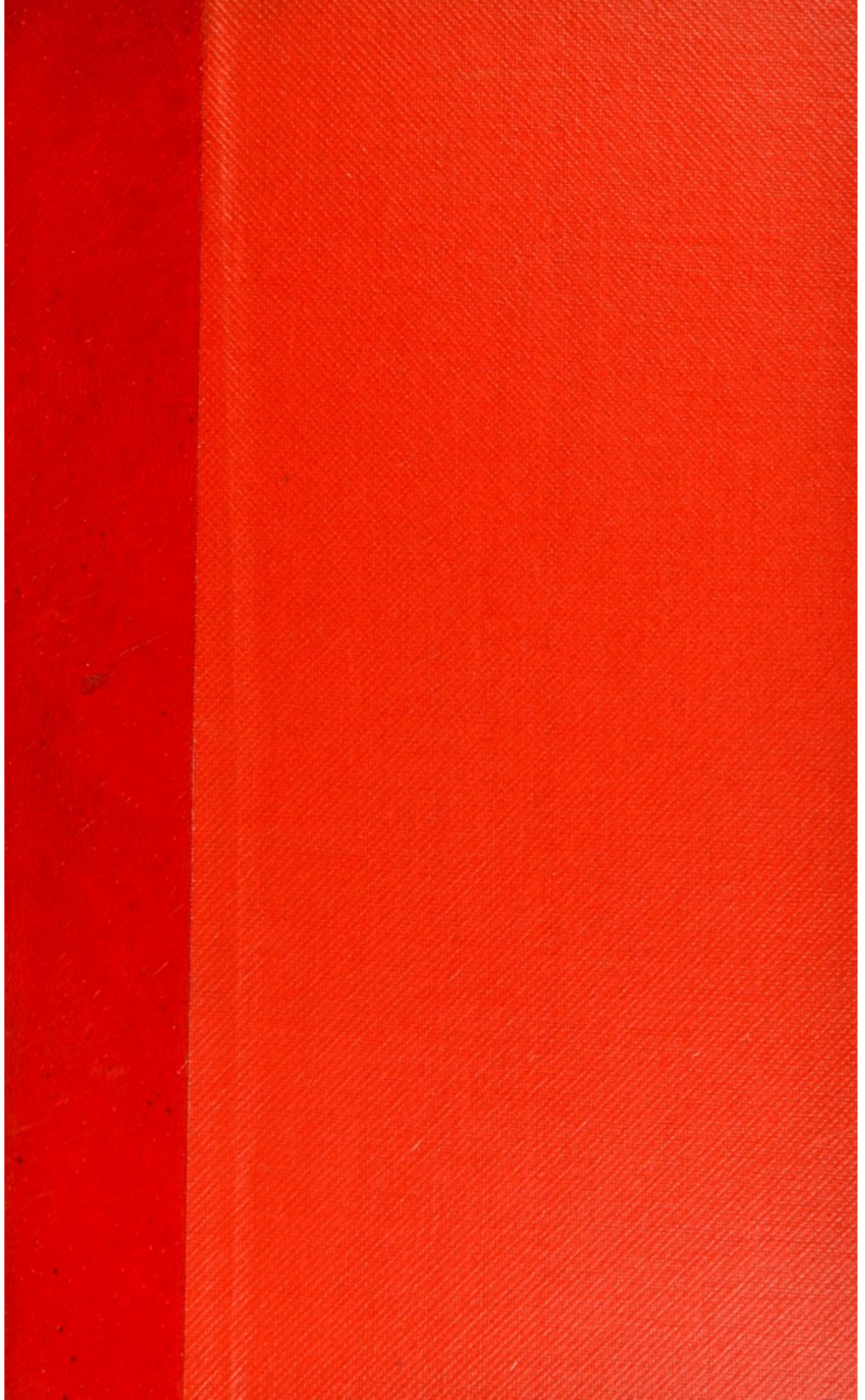
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome
collection**

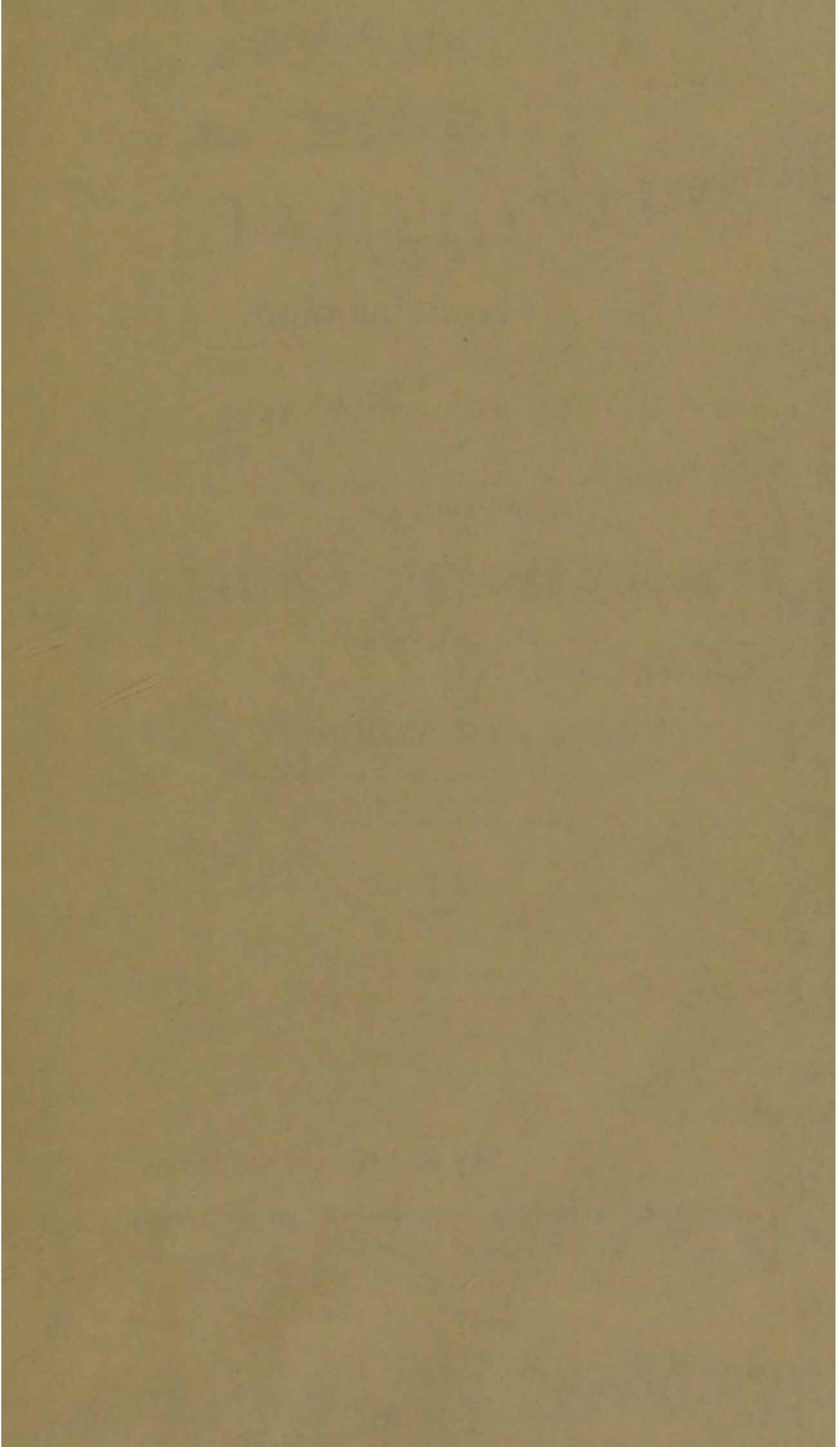
Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

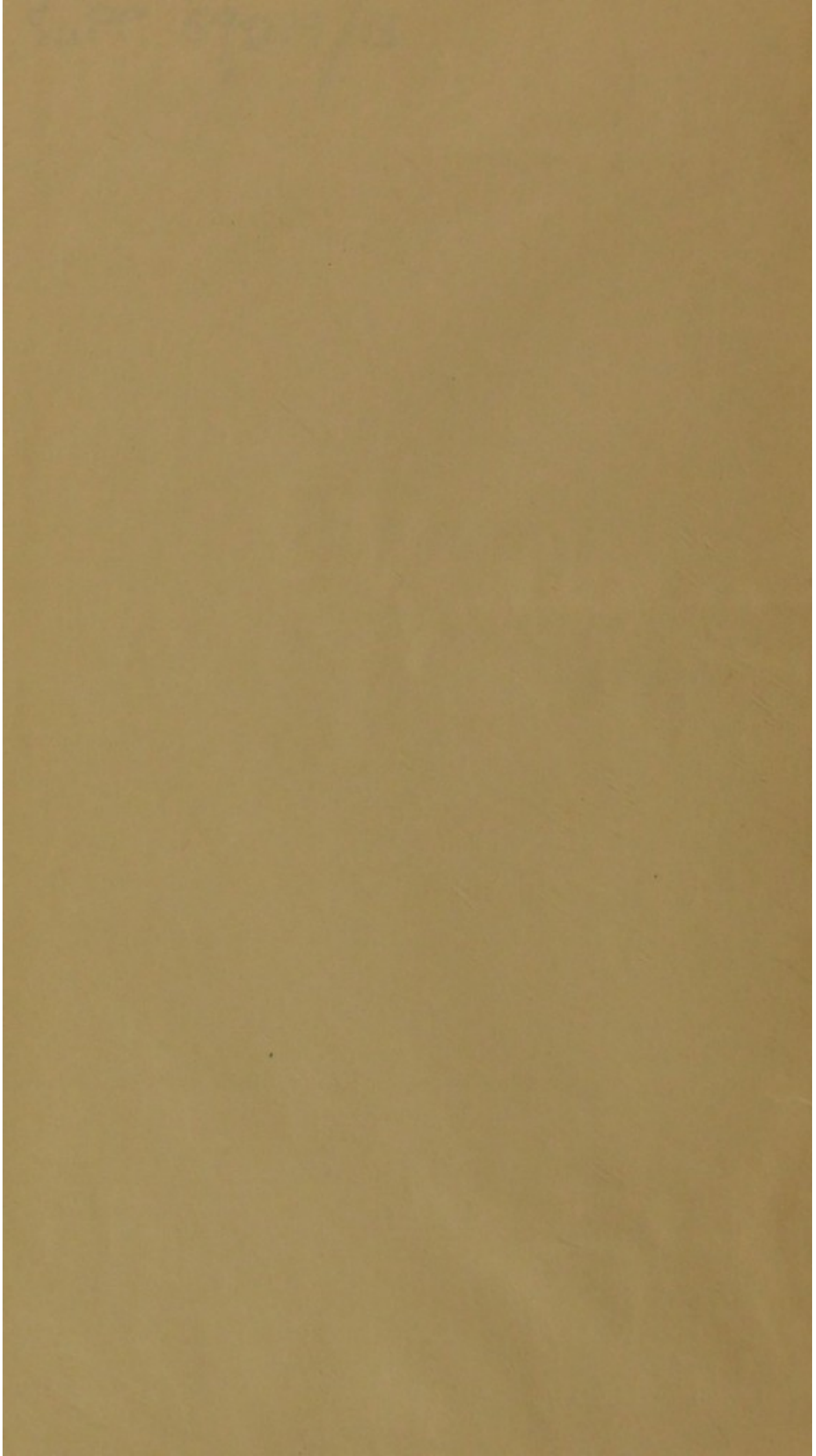






Supp. 59219/B





LITHOTRIE
PERFECTIONNÉE.

SONDES DROITES
ET
INJECTIONS FORCÉES.

EXPOSÉ DES NOUVEAUX PROCÉDÉS ET BANDAGES
POUR LE TRAITEMENT ET LA

GUÉRISON DES HERNIES.

PAR

LE D^r FOURNIER DE LEMPDES,

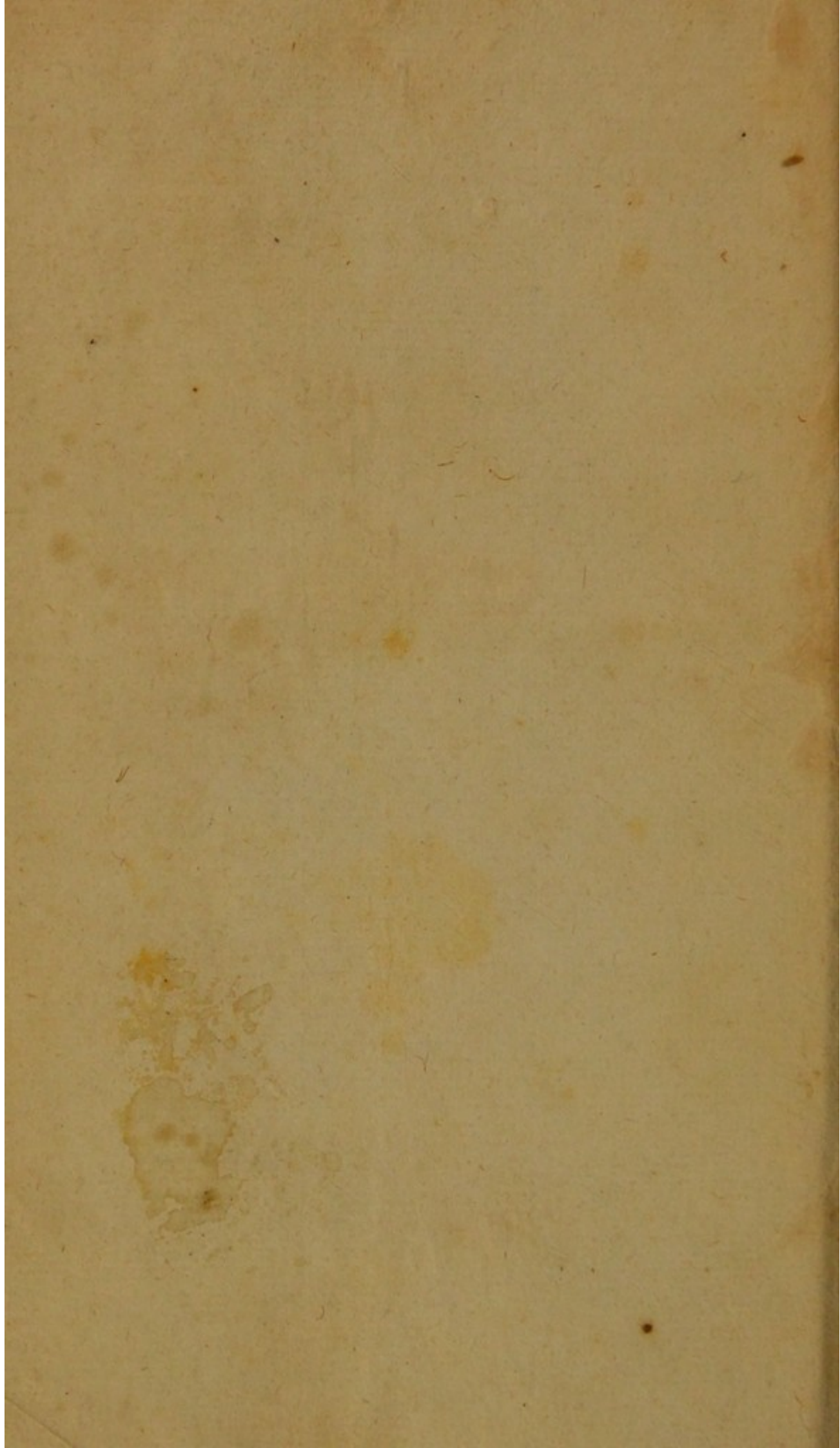
AUTEUR DE CES DÉCOUVERTES,
ET ANCIEN CHEF DE CLINIQUE DE L'ÉCOLE DE MONTPELLIER
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS MÉDICALES.

Sic vos non vobis.

PARIS,

CHEZ GABON, RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE,
ET CHEZ L'AUTEUR, RUE JACOB, N. 5. ou **A**

JANVIER 1829.



LITHOTRIE
PERFECTIONNÉE.

GUÉRISON DES HERNIES.

LA FORTUNE
CETTE BROCHURE DEVAIT PARAÎTRE EN DÉCEMBRE DERNIER; QUELQUES
INCIDENS EN ONT RETARDÉ LA PUBLICATION.

PERFECTIONNÉE.

GUÉRISON DES HERNIES.

LITHOTRIE
PERFECTIONNÉE.

SONDES DROITES
ET
INJECTIONS FORCÉES.

EXPOSÉ DES NOUVEAUX PROCÉDÉS ET BANDAGES
POUR LE TRAITEMENT ET LA
GUÉRISON DES HERNIES.



PAR

LE D^r. FOURNIER DE LEMPDES,

AUTEUR DE CES DÉCOUVERTES,
ET ANCIEN CHEF DE CLINIQUE DE L'ÉCOLE DE MONTPELLIER.
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS MÉDICALES.

Sic vos non vobis

PARIS.

CHEZ GABON, RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE,
ET CHEZ L'AUTEUR, RUE JACOB, N. 5.

JANVIER 1829.

ARTHOLOGIE
PERFECTIONNEE.

SONDES DROITES

ET

INJECTIONS FORCEES.

TRAITÉ DES MALADIES VENEREES ET DES
DE LA VIEillesse ET LA

GUERISON DES HERNIES.

PAR

LE D. FOURNIER DE LEMPS.

AUTEUR DE DES PRODUITS

DE LA VIEillesse ET LA



PARIS.

CHEZ GARNIER, RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE,

ET CHEZ L'AUTEUR, RUE JACOB, N. 5.

PARIS, CHEZ J. B. BAILLIÈRE, M.D.

AVANT-PROPOS.



L'HOMME qui par ses travaux et ses veilles est parvenu à faire une découverte utile, n'a rempli qu'une partie de sa tâche, s'il ne met tout en œuvre pour en instruire le public, afin de la lui rendre profitable, sans cela ses travaux sont nuls; le temps qu'il y a consacré est entièrement perdu pour la société, et il mérite, par cette négligence, le blâme de ses concitoyens.

Il arrive souvent, et nous pourrions en citer plus d'un exemple, qu'une personne qui n'a d'autre mérite que celui de l'imitation, s'empare du travail de l'inventeur et s'en proclame, non-seulement l'auteur,

mais exploitée à son avantage, la découverte sur laquelle l'homme de génie, l'homme laborieux, qui l'a conçue, fonde, et sa réputation et sa fortune.

Si cette découverte exige pour arriver à son plus grand perfectionnement, autant d'habileté dans un travail manuel, qu'elle a coûté de méditations, de recherches, d'essais plus ou moins heureux, on concevra facilement que le plus souvent le copiste doit rester fort au-dessous de l'inventeur; quelle imitation, quelque parfaite qu'elle soit, peut égaler les tableaux de Raphaël, de Michel-Ange, les statues d'Apollon et du Laocoon?

Lorsque l'invention s'applique à une opération chirurgicale, c'est alors qu'il importe le plus que l'inventeur soit connu. Le copiste fera plus ou moins bien ce qu'il a vu, mais, comme il n'agit que d'après des données incertaines, trouvera-t-il des expédiens pour remédier aux obstacles qu'on n'a pu prévoir et qui se rencontrent fréquemment dans les manœuvres com-

pliquées des opérations difficiles ? et d'autres praticiens que l'auteur lui-même, trouveront-ils soudain ce qui doit naturellement frapper l'esprit de celui qui aura long-temps médité sur le perfectionnement d'une découverte ? Non sans doute, et c'est par cette raison que tant de chirurgiens, d'ailleurs d'un grand mérite, ont été loin d'obtenir le même succès que l'auteur du procédé qu'ils ont voulu imiter. C'est ainsi que le célèbre REAU, inventeur d'une méthode particulière pour tailler les calculeux, ne perdit aucun malade sur 1,550 personnes qu'il opéra (1), tandis que les trois quarts au moins des sujets opérés par ce même procédé, succombaient entre les mains des autres chirurgiens ?

C'est donc autant pour le bien de l'humanité que pour les jouissances de l'amour-propre et l'intérêt privé, que je prends aujourd'hui la plume. Il m'importe de désabuser le public, puissé-je le convaincre et

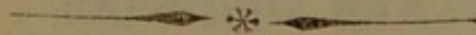
(1) Médecine opératoire de SABATIER, tome 2, p. 72.

prouver que les personnes qui prétendent avoir inventé la Lithotritie, n'y auraient peut-être jamais pensé, si elles ne m'eussent vu faire des expériences dont elles ont trop bien profité. Je saisirai cette occasion pour parler des nouveaux moyens que j'ai découverts pour combattre avec succès des maladies qui affligent cruellement l'espèce humaine, telles que les hernies et les affections des voies urinaires.

Les journaux politiques, ceux de médecine, ont souvent répété pendant ces dernières années, que MM. CIVIALE, LEROY et AMUSSAT avaient, à la même époque, inventé le broiement de la pierre dans la vessie. Cette assertion est absolument fausse. Je le démontrerai dans le cours de cet écrit; on verra que je broyai la pierre, en 1817 et 1818, dans divers hôpitaux de la capitale; j'étais alors entouré de nombreux élèves, et c'est précisément à cette époque que ces trois Messieurs faisaient leurs études médicales dans ces hospices, ce qui m'autorise à croire qu'ils

ont assisté à mes opérations, ou qu'ils ont entendu parler d'une invention qu'ils ont trouvée assez belle, assez importante pour s'en emparer et fonder sur elle leur fortune et leur réputation.

Après avoir pendant quatre années fait inutilement auprès des rédacteurs des journaux qui ont été les échos de ces Messieurs, toutes les démarches possibles pour qu'ils insérassent des réclamations appuyées des preuves les plus convaincantes, je me vois dans la dure nécessité, pour démontrer l'erreur dans laquelle leurs articles ont induit le public, de publier ce Mémoire où la vérité toute entière se déroulera dans des faits qu'on ne pourra contester.



1871
The first part of the work is devoted to a general survey of the history of the French Republic, from its origin in 1789 to the present day. The author discusses the various forms of government which have succeeded one another, and the influence of the Revolution on the political and social life of France. He then turns to a detailed account of the Republic as it exists at present, and examines the merits and demerits of the various institutions which have been established. The work concludes with a chapter on the future of the Republic, and the author's views on the best means of securing its permanent stability and prosperity.

MÉMOIRE

DU

DOCTEUR FOURNIER DE LEMPDES,

OU SONT DÉMONTRÉS

1° Sa priorité à la découverte des sondes droites et du BROIEMENT DE LA PIERRE DANS LA VESSIE; 2° la supériorité de ses INSTRUMENTS, au moyen desquels il peut pulvériser sans danger les calculs dans la vessie des personnes que les autres gens de l'art ont refusé d'opérer par le broiement; 3° ses concours à L'INSTITUT à ce sujet, ainsi que sur ses procédés pour traiter les hernies.

~~~~~

PREMIÈRE PARTIE.

~~~~~

Est-il une position plus pénible, plus affreuse que celle d'un homme qui, après avoir passé ses plus belles années à faire et à perfectionner une

découverte des plus utiles à l'humanité, se voit enlever, par les efforts de l'intrigue ou de scandaleux abus de confiance, le fruit de ses longues veilles et le prix de ses travaux assidus?

On saura, en lisant ce Mémoire, comment MM. CIVIALE, LEROY et AMUSSAT ont pu, par suite de mes recherches, être conduits à s'occuper tous trois en même temps de lithotritie; des preuves irrévocables, une longue série de faits consignés dans ce Mémoire, convaincront le public de mes droits à une des plus importantes, des plus belles découvertes faites en chirurgie; je déclare, j'affirme et je prouverai que je suis l'inventeur du broiement de la pierre dans la vessie, et qu'aucun médecin avant moi n'y avait songé.

J'adressai mes réclamations, dès l'année 1824, à l'Académie royale de Médecine (1); si les journaux n'ont point entretenu le public de mes longs travaux, c'est que je n'ai fait agir

(1) Je déposai à l'Académie royale de Médecine une lettre par laquelle je réclamaï la priorité de la découverte que j'avais faite dès 1812, pour le broiement des calculs dans la vessie; cette lettre fut lue dans la séance du 24 mai 1824, par M. Dubois, alors président de la section de chirurgie; ce fait est consigné dans les archives générales de médecine, où est le rapport de cette séance.

ni les gens chargés d'établir les renommées, ni leurs amis, ni ceux des miens qui pouvaient être mes protecteurs. Je croyais n'en avoir pas besoin ; quelle erreur était la mienne ; les moyens que je n'aurais osé employer, ont été mis en usage par ceux qui voulaient exploiter ma découverte ; on a parlé d'eux, un silence injuste, rigoureux, a fermé pour moi la lice dans laquelle je devais marcher avant eux (1).

(1) En parlant des nombreuses et infructueuses démarches que j'ai faites auprès des journalistes, pour la publicité de mes réclamations sur les inventions des sondes droites et de la lithotritie, je crois devoir relater ici les faits suivans.

Sur la fin de 1824, on me fit remarquer que j'étais nommé dans un article concernant M. Civiale, au sujet de la lithotritie (voir l'Hygie du 12 décembre) ; cet article commençait ainsi : « Il n'est bruit dans le monde médical » que du procédé du docteur Civiale pour détruire la pierre » dans la vessie, chacun en parle à sa manière, selon ses » connaissances ou son intérêt. L'envie lance de loin en » loin ses traits perfides, mais ils s'émoussent bientôt » sur le bouclier de Minerve. C'est ainsi qu'on a voulu » répandre le bruit que le docteur Civiale avait eu le » malheur de percer la vessie d'un malade, en introduisant » son instrument, etc, etc.. ; puis, il y est dit, M. le baron » Dupuytren honore de son patronage le jeune bienfaiteur

J'ai eu souvent l'occasion de voir des personnes gravement affligées de hernies parce qu'elles n'a-

» de l'humanité ; il lui a adressé dernièrement les encouragemens les plus flatteurs.

» Un autre jeune praticien, dont nous sommes loin de
 » contester le mérite, puisque nous ne le connaissons pas,
 » cherche sourdement à revendiquer au docteur Civiale
 » l'invention du nouveau procédé lithotriteur. Dans une
 » thèse soutenue dernièrement à la faculté de médecine
 » par un candidat au doctorat, on a confondu, d'une
 » manière assez insidieuse et peu loyale, les noms du
 » docteur Civiale et de son soi-disant concurrent. Nous
 » serions fâchés, si ce dernier a réellement des droits à
 » partager l'honneur de la découverte jusqu'alors attribuée
 » à M. Civiale, de les lui contester, mais pour les faire
 » valoir qu'il emploie une voie plus directe, *et nous serons*
 » *les premiers à lui rendre justice.* Jusqu'à présent, nous
 » sommes fâchés de l'avouer, le rôle qu'il joue est peu honorable, et c'est par discrétion que nous cachons son nom. »

J'étais persuadé qu'on insérerait ma réponse, car cet exposé me parut un appel, je dirai même une provocation, à faire connaître mes droits à l'invention de la lithotritie; conséquemment, je me hâtai de porter au bureau de l'Hygie la lettre suivante; mais, contre mon attente, son insertion me fut refusée.

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR DE L'HYGIE,

Tout entier à mes malades et au perfectionnement de mes inventions, dont le but est de soulager l'humanité

vaient pas trouvé de bandages qui pussent contenir leurs descentes, j'en ai vu également mourir

souffrante, je n'ai guère le loisir de me livrer à la lecture des journaux, et vraisemblablement l'article en faveur de M. Civiale, inséré dans votre numéro 95, ne serait pas venu à ma connaissance, si l'on n'avait pris, aujourd'hui même, le soin de me le communiquer, en me faisant remarquer qu'il était dirigé contre moi.

Je ne revendique pas *sourdement* la prétendue découverte de M. Civiale; c'est dans une lettre remise à l'Académie royale de Médecine, lors de mon arrivée à Paris, et dans des prospectus imprimés et répandus partout, que je *m'attribue* ce qui m'appartient légitimement, comme le prouvent des titres incontestables que je ferai valoir en temps opportun.

M. Civiale est-il jeune ou vieux praticien? je l'ignore, mais si, comme on me l'a assuré, il a puisé ses premières notions d'anatomie dans le chef-lieu du département du Puy-de-Dôme, j'y exerçais alors depuis long-temps la médecine (a), m'attachant plus particulièrement au traitement

(a) J'ai été reçu Docteur en médecine à la Faculté de Montpellier, le 31 décembre 1806. Tous mes examens furent subis dans l'espace de vingt-quatre jours, et mes examinateurs étaient MM. DUMAS, BAUMES, MÉJAN, VIGAROUS, BROUSSONNET, etc. Plusieurs découvertes importantes et notamment une nouvelle *Théorie de la vision*, dans laquelle j'établissais que les objets se peignent sur la rétine *droits* et non *renversés*, furent le sujet de ma thèse.

Un an avant ma réception, j'avais inventé un bandage pour la fracture oblique *du corps et du col du fémur*. Ce bandage fut adopté; le

un grand nombre par suite de l'engorgement ou de l'étranglement des intestins. Je cherchai des

des affections herniaires, ainsi qu'aux maladies de l'urètre et de la vessie. A cette époque, mes instrumens *pulvérisateurs* de la pierre étaient inventés : j'en faisais journellement et publiquement des essais sur les cadavres exposés à l'amphithéâtre.

Je n'assistais pas à la thèse soutenue dernièrement à la faculté de médecine, où, dit-on, l'on a confondu d'une manière *insidieuse et peu loyale*, le nom de M. Civiale et le mien. Le sens de cette phrase ne me paraît pas très-clair, mais si on a voulu exprimer que l'amalgame des deux noms était une offense, je crois que j'ai seul le droit de m'en plaindre. En effet, si l'on entoure d'une brillante auréole celui qui se prévaut d'une invention qu'on lui conteste à juste titre, le véritable inventeur *peut-il être flatté* de trouver son nom accolé au sien ?

Il est possible que M. le baron Dupuytren honore de son patronage et de ses encouragemens M. Civiale : mais ces faveurs sont-elles accordées seulement à l'auteur du procédé qui *a fait rayer du catalogue de la chirurgie, l'opération la plus cruelle et la plus meurtrière?* et non point à la personne de M. Civiale.

L'empereur Auguste avait comblé de louanges et de libéralités le poète médiocre qui s'était attribué le *nocte pluit*

Journal de la Société de Médecine pratique de Montpellier, publia mon Mémoire descriptif.

M. CIVIALE a été reçu docteur à la Faculté de Médecine de Paris, en 1820, dans sa thèse il traita des *sympathies*.

moyens plus efficaces pour traiter une maladie des plus communes, et qui souvent donne la

tota; cependant lorsque Virgile, remplissant la mesure et le sens de son *sic vos non vobis*, eut fait connaître le véritable auteur des vers récompensés, Bathilde, honni de la cour, devint la fable de la ville. Ce n'est pas que je désire une pareille chance pour M. Civiale : si en se servant de mon invention, il *soulage*, il *guérit* ses malades, sous ce rapport, il ne s'écarte point de mon but principal; mais qu'il ne s'attribue pas le fruit de mes longues méditations, de mes continuelles expériences. S'il est avide d'or, qu'on l'en rassasie, pour moi, la gloire d'avoir été utile à l'humanité est ce que j'ambitionne le plus : je donnerai le complément de mon *sic vos non vobis*. Mes *pulvérisateurs de la pierre dans la vessie* seront incessamment livrés au public. En les examinant, les gens de l'art concevront sans peine que leur inventeur doit être, comme il l'est en effet, l'auteur de la lithotritie.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

FOURNIER DE LEMPDES.

Paris, le 25 décembre 1824.

Je ne fus guère plus heureux auprès de M. le rédacteur des *archives générales de médecine*, pour l'insertion dans son journal de ma revendication du cathétérisme avec les sondes droites, dont il attribuait totalement la découverte à M. Amussat, ainsi qu'on peut le voir par l'article suivant extrait du cahier de mai 1826. p. 156.

« RÉCLAMATION DE M. AMUSSAT. M. Amussat nous

mort dans l'instant le plus inattendu. Obligé dès lors d'employer tous mes momens au traitement

adresse une longue note pour établir ses droits à la priorité de l'opération du cathétérisme à l'aide d'instrumens droits. *Nous nous dispenserons* d'autant plus volontiers de publier cette pièce en entier, qu'il nous paraît incontestable, que, personne en France, avant M. Amussat, n'avait publié qu'on pût arriver aisément dans la vessie au moyen d'une sonde tout-à-fait droite, de telle manière qu'il fût possible de lui faire exécuter entre les doigts un mouvement de rotation sur son axe. Il suffit de lire nos traités classiques de chirurgie et nos journaux scientifiques, pour constater la vérité de notre assertion. C'est en 1822, que M. Amussat a fait insérer une note à ce sujet dans le nouveau Journal de médecine; personne n'avait songé, avant lui, à prendre date de cette manière. »

Voici la copie de la lettre que j'adressai à M. le Secrétaire des archives générales contre cette réclamation.

MONSIEUR,

« En parcourant dernièrement le cahier du mois de mai
 » 1826 des archives générales de médecine, ce n'est pas
 » sans quelque surprise que j'y ai trouvé une réclamation
 » de M. Amussat, dans laquelle il se proclame l'inven-
 » teur des sondes droites. Le rédacteur des archives lui a
 » accordé l'honneur de cette découverte. M. Amussat,
 » dit-il, a fait insérer dans le cahier d'avril 1822, du
 » nouveau journal de médecine, une note à ce sujet, et

des personnes affectées de cette maladie, il m'a fallu, à cause de cette diversion, beaucoup de

» personne jusqu'ici n'avait songé à prendre date de cette
» manière.

» Je viens, Monsieur, protester contre l'assertion de
» M. Amussat. C'est moi qui suis le premier auteur des
» sondes droites, avant même que M. Amussat n'y eût
» songé, deux journaux français avaient rendu mon in-
» vention publique.

» Cette invention remonte au mois de janvier 1812. A
» cette époque j'imaginai (ainsi que je le prouverai sous
» peu) de briser, de pulvériser la pierre dans la vessie,
» afin de l'extraire ensuite par les voies naturelles sans in-
» cision. Toutes mes expériences ayant réussi, je ne me
» suis jamais servi depuis, que d'algalies droites; grâce à
» leur secours, je suis parvenu constamment à surmonter
» les plus grandes difficultés, dans les cas les plus urgens
» et les plus désespérés.

» Il est vrai que plus attaché au soulagement de mes
» malades, que tourmenté du besoin de faire du bruit,
» je n'ai pas pensé à prendre aussitôt date, comme M.
» Amussat, et peut-être même aujourd'hui n'aurai-je que
» de simples assertions à lui opposer, si un malade que
» j'ai traité avec soin, M. Cohendi, de Clermont-Fer-
» rand, sondé par moi le 18 janvier 1822, n'eût, par
» philanthropie ou par reconnaissance, fait publier dans le
» journal du Puy-dè-Dôme, du 7 mars 1822, et dans le
» supplément de l'*Ami de la Charte* du même département,
» les détails de la cure opérée par mes instrumens :

temps pour amener à leur perfection mes instru-

» Voici sa lettre, elle suffit pour établir ma priorité sur
 » M. Amussat :

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

« La reconnaissance et l'humanité, Monsieur le Rédac-
 » teur, me font un devoir d'instruire le public d'une nou-
 » velle découverte à laquelle je dois la vie. Atteint depuis
 » longues années de fréquentes rétentions d'urine, j'é-
 » prouvai le 18 janvier dernier, à la suite de quelques ex-
 » cès, les accidens les plus graves de cette terrible affec-
 » tion. Je souffris beaucoup toute la soirée, je passai en
 » outre la nuit, ainsi qu'une partie du lendemain, dans
 » les tourmens les plus affreux, et les tentatives d'un
 » chirurgien plein de mérite, pour me sonder, fu-
 » rent inutiles. Mes douleurs étaient extrêmes, lorsque
 » je me rappelai avoir été sondé très-prompement, il y a
 » dix ans, par M. Fournier de Lempdes, habitant de cette
 » ville, (Clermont-Ferrand); mais le mal était cette der-
 » nière fois au plus haut degré, et ce docteur ne put in-
 » troduire aucune espèce de sondes en usage. Nulle res-
 » source alors que celle de la ponction, dont les dangers
 » se présentaient à moi avec la certitude d'une fin pro-
 » chaine; lorsqu'il me proposa de m'introduire des sondes
 » droites de son invention. L'assurance avec laquelle il
 » me rapporta avoir parfaitement réussi dans d'autres cas
 » très-graves, et l'affreuse position où je me trouvais,
 » achevèrent de me décider. Le succès en fut des plus
 » heureux. Il surmonta très-habilement tous les obstacles;

» il sortit une énorme quantité d'urine, et je me sentis
 » aussitôt rappelé à la vie. Les sondes de cet opérateur
 » sont si supérieures aux sondes courbes, qu'ayant depuis
 » été sondé un grand nombre de fois par lui, leur intro-
 » duction s'est toujours opérée presque sans douleur.

» Je vous prie, M. le Rédacteur, d'insérer ma lettre dans
 » votre Journal.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» COHENDY (ANTOINE). Place des Cordeliers. »

Cette lettre est-elle positive? Il faut remarquer que l'opération faite sur M. Cohendy est du 18 janvier 1822, et l'insertion de sa lettre du 7 mars, tandis que la réclamation de M. Amussat se trouve seulement dans le cahier d'avril qui a paru en mai 1822; et si cet élève de l'Ecole de Paris protestait ignorance, il me serait permis de trouver au moins extraordinaire qu'il eût conçu, justement un mois après la publication de ma découverte, l'idée d'une découverte pareille.

Au reste, Monsieur, outre la priorité, dont je viens de donner une preuve irrécusable, les instrumens dont je me sers, présentent des différences notables avec ceux que M. Amussat a annoncés. Ses Algalies, semblables à des sondes droites dont on se sert pour les femmes, n'ont qu'un faible avantage sur celles qui sont courbes. Les miennes au contraire à tiges minces, et terminées à leur extrémité par un renflement sphérique ou olivaire plus ou moins gros, peuvent varier selon la différence des affections et triompher des divers obstacles qui s'opposent à l'émission des urines.

Telle est l'expérience que j'ai faite de mes sondes, que je puis espérer aujourd'hui traiter avec un succès, pour ainsi dire, certain, une maladie jadis rebelle à l'art et trop souvent mortelle, entre les mains des opérateurs qui ne connaissent pas mes instrumens.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

FOURNIER DE LEMPDES, D. M.,
rue Jacob, N. 5.

Mais, *M. le Rédacteur des Archives*, au lieu d'insérer ma lettre comme je l'en priai, jugea plus à propos de ne point se départir de ce qu'il avait dit en faveur de M. Amussat, et n'ayant pu émettre des faits antérieurs à la lettre du sieur Cohendy pour détruire mes droits à la priorité de l'usage des sondes droites, voici la rubrique dont il se servit pour attribuer à M. Amussat, la découverte du cathétérisme avec cette espèce d'algale.

« Nous avons sous les yeux le N° du journal dans lequel
» est insérée la lettre du S^r Cohendy, dont nous venons de
» donner un extrait. Cette antériorité de date qui prouve
» en faveur de M. Fournier, ne peut, ce nous semble,
» enlever à M. Amussat le mérite de sa découverte, ce
» n'est ni le journal du Puy-de-Dôme, ni l'Ami de la
» Charte qu'un médecin lit ordinairement à Paris, et beau-
» coup d'élèves de l'École de Médecine de Paris savent que
» déjà, depuis long-temps, M. Amussat dirigeait ses

» recherches du côté de la disposition anatomique des
 » maladies des voies urinaires, et que c'est dans la crainte
 » qu'on lui dérobât une découverte connue par un grand
 » nombre de personnes qu'il a pris date seulement le 22
 » mars 1822, dans le nouveau journal. »

Le défenseur de M. Amussat rapporte-t-il un seul fait positif en faveur de son client, sur l'invention des sondes droites ? Non. Il se borne à dire : *on sait que M. Amussat dirigeait depuis long-temps ses recherches sur une disposition anatomique ?* Avec de tels argumens, M. le Rédacteur des Archives ne pourrait-il pas attribuer aussi à son protégé toutes les découvertes relatives au corps humain ? (Voyez le chapitre des sondes droites.)

M. le Rédacteur des Archives s'est, en outre, trompé d'époque, en indiquant le 22 mars pour la date de la première publication de M. Amussat; attendu qu'elle n'a eu lieu que dans le cahier d'avril qui a paru dans le courant de mai, ainsi que je l'ai dit dans ma lettre ci-dessus.

C'est encore inutilement que j'adressai aux rédacteurs d'autres journaux mes protestations contre une injustice aussi criante. Quoique le Rédacteur de la *Revue médicale française et étrangère*, M. Amédée Dupan, eût d'abord accueilli ma réclamation et promis de publier mes observations, il changea bientôt d'avis, ainsi qu'on peut en juger par la lettre suivante qu'il m'écrivit :

Paris, le 11 octobre 1826.

« MONSIEUR,

» En recevant votre réclamation contre M. Amussat, je
 » croyais que vous répondriez à un article inséré dans la

» Revue Médicale; mais comme cette polémique est tout-
» à-fait étrangère à mon Journal, je vous prie d'envoyer
» reprendre votre lettre avec le journal que vous avez
» bien voulu me laisser. Agréez, etc.

» AMÉDÉE DUPAN. »

N'ayant pu parvenir à faire insérer mes réclamations dans les journaux de médecine, et espérant être plus heureux auprès des Directeurs des feuilles politiques et littéraires, j'adressai ensuite à ces derniers la lettre ci-dessous qu'ils refusèrent de publier.

MESSIEURS,

Inventer, c'est souvent créer pour la réputation d'autrui, et ce n'est pas de ce siècle que date l'usurpation des découvertes de l'intelligence et du fruit de pénibles veilles. L'histoire de ces sortes d'envahissemens serait longue à faire, et malheureusement les âges qui suivront le nôtre, auront à se plaindre autant que ceux qui se sont écoulés, de cette trop fréquente disposition chez les hommes qui cultivent les arts.

Moi, aussi, Messieurs, j'ai subi le sort commun, j'ai semé, et d'autres ont recueilli; et comme votre journal a servi sans intention préjudiciable, je le crois, à me dépouiller d'une découverte précieuse, utile, honorable, qui m'appartient tout entière, permettez-moi de recourir à sa publicité pour réparer ce tort involontaire.

Plus d'une fois vous avez signalé MM. CIVIALE, LEROY et autres, comme les inventeurs des sondes droites et de la lithotritie, c'est-à-dire du moyen de broyer la pierre

dans l'organe qui s'en trouve affecté; et de parvenir plus facilement à combattre les rétentions d'urine, et, puisque en cela, vous leur avez attribué ce dont j'ai seul le droit de me prévaloir, je me dois, je dois à la vérité, de réclamer hautement contre la prétention des confrères un peu trop pressés de se couronner de leurs propres mains, ou d'accepter les couronnes qu'on leur décerne.

Les faits parlent, et il me suffira de les exposer pour justifier ma réclamation.

Dès le mois de janvier 1812, mu par le désir dominant de terminer les douleurs de mon père, atteint du calcul, je fis construire un instrument destiné à le triturer dans la vessie, avec lequel, à l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, je parvins alors à broyer la pierre renfermée dans le corps humain.

Dans les années 1817 et 1818, je faisais des expériences semblables dans les hôpitaux de la capitale; enfin je m'y livrais sans relâche sous les yeux de nombreux témoins et surtout d'élèves curieux de juger mon opération, lorsque MM. Civiale et Leroy ne faisaient encore que suivre le cours de l'école de chirurgie et se trouvaient probablement parmi les spectateurs qu'appelait autour de moi mon nouveau procédé.

Voilà les faits, ils sont authentiques; aussi, Messieurs, vous jugerez de mon étonnement, en apprenant que le prix fondé par la libéralité de M. de Monthyon avait été décerné à ces deux médecins, quoique, à ce même concours, j'eusse fourni deux mémoires qui démontraient la priorité de mon invention et la grande supériorité de mes moyens. Depuis long-temps je me serais empressé de vous

écrire, pour rappeler au public, aux personnes qui m'ont vu opérer, à celles que j'ai guéries¹, l'antériorité de mon procédé, si je n'avais cru devoir, avant tout, réunir des titres qui ne permettent pas de douter que je ne sois l'inventeur d'une découverte dont MM. Civiale et Leroy ont raison de se montrer jaloux. Ces titres qui émanent des gens de l'art, et des personnes les plus notables du département du Puy-de-Dôme, et même de Paris, sont déposés chez M. Dulong, notaire, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 77, où l'on peut en prendre connaissance. Ils démontreront l'existence de mes droits (1).

Il ne me reste donc, Monsieur, après avoir établi mes droits à une invention, dont MM. Civiale et Leroy sont évidemment les imitateurs très-imparfaits, qu'à parler de l'immense avantage de ma méthode et de mes instrumens sur tout ce qui a été pratiqué jusqu'à ce jour. Cet avantage est tel, que j'en provoque l'examen par tout le Collège de Médecine et Chirurgie et par 2000 élèves qui en suivent les leçons, bien certain du succès dans l'expérience comparative. Un tel concours ne peut que servir l'art et l'humanité : qui donc oserait s'y refuser, je le demande ? L'homme, qui a droit et raison, ne craint pas l'affluence des spectateurs, quoique tous les yeux se portent sur lui.

Mais je finis ma lettre déjà longue, et qui cependant est trop courte encore, dans le cas singulier où je me trouve placé, en vous suppliant de vouloir bien l'insérer dans votre plus prochain numéro.

(1) J'ai depuis retiré ces titres, et ils sont littéralement copiés à la suite de ce mémoire.

Votre impartialité m'en offre l'espoir, et l'importance de l'objet qui me l'a fait écrire vous frappera trop, sans doute, pour me priver d'une publicité que votre feuille seule peut donner à ma réclamation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Paris, le août 1827.

Beaucoup de personnes n'ayant pu croire qu'on se refusât à faire connaître publiquement mes droits à une invention aussi utile à l'humanité, tentèrent quelques démarches dans l'espoir qu'elles parviendraient à faire insérer ma réclamation dans divers journaux, mais ce fut en vain.

M. Aubertot, propriétaire de la forge la plus considérable de France, qui a subi trois fois l'opération de la taille, après avoir sans succès employé son influence et fait tous ses efforts pour obtenir l'insertion de ma lettre, m'instruisit des refus des directeurs des journaux par le billet suivant :

« J'ai l'honneur de souhaiter le bonjour à M. Fournier,
» et de lui apprendre avec infiniment de regret que je n'ai
» pu réussir dans les démarches que je lui avais promis de
» faire. Au bureau du Constitutionnel, on aurait été
» bien flatté de pouvoir remplir vos désirs. On vous a
» déduit les raisons qui en empêchaient. »

Ci-joint les deux pièces que vous m'avez remises, on m'a dit que c'était aux journaux de médecine qu'il fallait vous adresser.

Ce 1^{er}. septembre 1827.

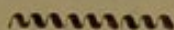
AUBERTOT.

mens lithotriteurs (1); désirant aussi n'être appelé à triturer la pierre des malades qu'après avoir acquis par de nombreuses expériences sur des cadavres, l'entière conviction de pouvoir les débarrasser facilement et promptement de leurs calculs sans accident ni vives douleurs et sans leur faire courir le moindre danger. Mon intention était d'attendre pour publier ma découverte, que je pusse annoncer avec une juste assurance que je me chargerais de broyer la pierre aux personnes que les chirurgiens lithotriteurs refuseraient à cause de l'insuffisance de leurs moyens, les secours de leur art.

Maintenant que j'ai entièrement rempli la tâche que je m'étais imposée, je dois entretenir le public du broiement de la pierre dans la vessie; je dois le prévenir de l'immense supériorité de mes

(1) Je fabrique aujourd'hui moi-même mes instrumens lithotriteurs; mais n'ayant pu parvenir à construire certaines pièces qui concourent à rendre mon système opératoire des plus accomplis, je me suis successivement adressé à un grand nombre d'ouvriers, sans pouvoir obtenir d'eux la perfection que je demandais; enfin, en mai 1827, j'ai rencontré les trois frères Webers, couteliers à Paris, qui ont parfaitement rempli mes vues.

instrumens et procédés relatifs à cette opération : mais autant je me suis renfermé dans le silence, autant il est aujourd'hui de ma conscience, de mon devoir, de proclamer hautement les secours efficaces que je suis à même de procurer aux malheureux accablés sous le poids des affreux tourmens de la pierre.



PREUVES DE LA PRIORITÉ

DUE AU DOCTEUR FOURNIER ,

SUR

L'INVENTION DE LA LITHOTRITIE.

QUANT à la priorité de cette découverte , qu'on ne croie point trouver ici des raisonnemens capiteux dont le but , comme celui de tant de gens , serait de me parer d'une gloire qui ne m'appartient pas ; c'est par un enchaînement de preuves et de faits incontestables que je viens justifier ma réclamation. C'est dès janvier 1812 que , vivement excité par le désir de délivrer mon père des horribles tourmens de la pierre , je me sentis inspiré , et que j'imaginai qu'il était possible de broyer les calculs dans la vessie. Je m'occupai aussitôt de faire construire des instrumens lithotriteurs , que j'expérimentai sans délai sur le corps humain. Dès-lors je n'ai cessé de travailler à la perfection de mon système et de mes instrumens ; et leur supériorité est telle aujourd'hui , que je ne crains pas de déclarer que je broierai la pierre des malades refusés par ceux qui se livrent à cette opé-

ration ; et, comme avant l'époque de 1812 il n'a été question nulle part de lithotritie, je suis fondé à dire que le premier en Europe j'ai inventé le broiement des calculs vésicaux, et par conséquent le premier qui ai fait construire des instrumens lithotriteurs ; le premier aussi j'ai fait, avec ces instrumens, des expériences sur le corps humain ; enfin je dois dire encore que j'ai le premier sauvé des malades du plus grand danger, en employant des sondes droites de mon invention, et qu'elles ont été l'un des résultats de mes recherches sur la lithotritie. Je puis ajouter que je fus admis, en 1817, à entretenir M. le Préfet de la Seine sur cette découverte.

Les preuves qui démontrent la *permanence* de mes travaux sur cette opération, depuis 1812 jusqu'à ce jour, sont puissamment établies . 1° par les pièces n° 1 et n° 2 qui consistent en des certificats (1) visés et légalisés de MM. Larose et Reverchon de Clermont-Ferrand, qui ont, en janvier 1812, fabriqué les premiers lithotriteurs, et sur deux procédés différens. L'instrument construit par M. Larose, dont les branches se réunissent par l'attraction d'un cordonnet de soie

(1) Les pièces indiquées comme preuves sont placées à la fin de la première partie de cet ouvrage.

qui traverse leurs bouts mobiles, fut encore fabriqué par M. Pardoux, mécanicien de Vic-le-Comte, et de plus, fait en argent, en 1813, par M. Margeride, bijoutier à Clermont-Ferrand. La description et le dessin de cet instrument ont été adressés, en 1814, à M. Laresche, horloger à Paris, qui en prit connaissance, et ce même instrument fut de nouveau fabriqué en 1817, à Paris, par MM. Simar et Félix.

C'est précisément la pince de ce lithotriteur, dont les branches, comme on l'a dit, se réunissent au moyen d'un cordonnet de soie, qui fut communiquée en janvier 1825 à un docteur Mériou ; celui-ci, pour tirer avantage de mon invention, s'empressa de la présenter aux académies de médecine, et de la publier dans les journaux, comme sa propre création. Cette pince, récemment modifiée par M. Récamier, médecin de l'Hôtel-Dieu, est proclamée par ce professeur de l'école de Paris comme un chef-d'œuvre chirurgical.

2° Les preuves de priorité sont aussi fortement démontrées par l'attestation de M. Chomet, professeur d'accouchement et ancien chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, qui donna en 1812 ses soins à mon père, et qui me procura la facilité d'expérimenter ma méthode de broiement

sur les cadavres de l'Hôtel de Clermont-Ferrand.
(Voyez la pièce n° 14.)

3° Par ceux qui ont vu et touché en 1812 mes instrumens lithotriteurs, et parmi lesquels je puis citer les trois MM. Chapot de la Roche, l'ancien capitaine de la légion de l'Aude, l'avocat, et le brigadier des gardes du corps, MM. Tiolier, conseiller et doyen de la cour royale de Riom, Bouchet, avoué, Jaby, avocat, tous de Clermont-Ferrand, M. Marmontel, professeur au collège royal d'Orléans, qui avait fait toutes ses études médicales, et avait exercé l'art de guérir avant de se livrer à l'enseignement (1). Ces preuves sont encore établies par d'autres certificats visés et légalisés de MM. Bonabau, médecin, Daguillon, Mavel père, Mavel fils, Hugalay-Despradeaux (2), aussi de Clermont-Ferrand; en outre, par des attestations de MM.

(1) J'ai les attestations visées et légalisées des cinq derniers. Voyez les pièces n. 4, 5, 15, 16, 17 et 19.

(2) C'est par la connaissance de M. Hugalay-Despradeaux, et par l'entremise de M. Busche, parent de M. le Préfet de la Seine, que j'obtins, en 1817, une audience de ce magistrat, au sujet de ma découverte pour le broiement de la pierre dans la vessie. Voyez la pièce n. 20.

Le chevalier Busche, directeur de la réserve, demeure quai de l'Hôpital, n. 5.

Laresche, déjà cité, Palais-Royal, n° 164, Stoken, rue du Mont-Blanc, n° 52; enfin, par une lettre de M. Patron, de Genève, ancien négociant, banquier à Paris; c'est en présence de ces deux derniers, que je broyai à Paris, en 1817, une pierre de marbre, renfermée dans une carafe (1).

Ces preuves irrévocables consistent encore en des publications par les feuilles du 7 mars 1822, des deux journaux du Puy-de-Dôme, qui disent que le sieur Cohendy, après avoir épuisé toutes les ressources de l'art, me fit appeler, et que je le sauvai d'un péril imminent en le sondant avec des instrumens droits qui sont le résultat de mes recherches sur la lithotritie. Elles se trouvent encore dans un écrit analytique sur diverses inventions chirurgicales, et publié en 1824, dans lequel j'ai le premier annoncé que j'employais les injections forcées de mon invention pour combattre les rétentions d'urine (2).

(1) Voyez la pièce n. 21.

(2) On sait que M. Amussat, non content de s'être annoncé comme l'inventeur des sondes droites, deux mois après que les journaux eurent publié les immenses avantages de ces instrumens créés par moi; ce docteur jugea encore à propos de s'attribuer auprès des Académies de médecine les injections forcées que j'ai inventées, et cela environ neuf à dix mois après que je les eus fait connaître.

Le cahier de juin 1824 des Archives générales de médecine, fait connaître ma réclamation sur la lithotritie, à l'académie royale de médecine. Un célèbre professeur, le chevalier Richerand, chirurgien en chef de l'hospice Saint-Louis, qui, en 1817, m'avait permis d'expérimenter mes lithotriteurs dans l'amphithéâtre de son hospice, rapporte dans son histoire des progrès récents de la chirurgie, que je m'occupai en 1817 de la lithotritie. Je pourrais invoquer encore le témoignage d'un médecin distingué de ce même hôpital, M. Biett, qui, en 1818, facilita aussi mes expériences lithotritiques sur les cadavres de St.-Louis.

Il convient de rappeler ici, qu'ayant fait ces expériences en présence d'un grand nombre d'étudiants, quelques-uns d'entre eux ont pu saisir l'idée du broiement; cette raison peut seule faire concevoir que trois élèves de l'école de Paris, Leroy, Civiale et Amussat, se soient dit ensuite, et tous trois à la même époque, les auteurs de la lithotritie. Autrement, comment supposer que ces jeunes gens, encore assis sur les bancs de l'école pour apprendre les premiers principes de l'art de guérir, aient pu (quelque sagacité qu'on leur suppose) imaginer la plus belle opération chirurgicale qui ait jamais été conçue, et tous

les trois en même temps, dans la même école, dans la même ville, tandis que sur toute la surface du globe, et à travers tant de siècles écoulés, les chirurgiens les plus célèbres n'ont jamais eu la moindre idée d'un tel procédé.

Mais comment ces prétendus auteurs du broiement des calculs ont-ils pu garder un silence profond, malgré mes réclamations sur cette découverte? Pourquoi n'ont-ils pas riposté lorsqu'en juin 1824, je déclarai à l'académie royale de médecine que j'en étais le premier inventeur? Pourquoi n'ont-ils pas protesté contre ce qui a été dit en ma faveur dans le cahier d'octobre 1826, du Journal Universel des Sciences Médicales? Par quels argumens ont-ils combattu les preuves authentiques et l'enchaînement des faits nombreux qui me constituent le premier inventeur de la lithotritie, dans le mémoire qui a été publié dans le cahier d'avril 1827, du journal que je viens de nommer? Enfin, lorsque MM. Civiale et Leroy se disputaient dernièrement, dans les numéros des 17, 18 et 19 novembre dernier, la propriété de ma découverte du broiement de la pierre, pourquoi ont-ils interrompu soudain leurs récriminations réciproques, aussitôt qu'ils surent que je sollicitais du rédacteur de ce journal l'insertion de ma lettre contre leurs prétentions, lettre que

j'avais remise dès le 19 au bureau de la Quotidienne? (1) Je ne pense pas pour cela qu'on puisse

(1) Ce n'est qu'après avoir menacé d'un procès M. le rédacteur de la Quotidienne, s'il n'insérait ma revendication contre les dires de MM. Civiale et Leroy, que ma lettre ci-dessous parut, le 21 novembre, dans ce journal.

Au Rédacteur de LA QUOTIDIENNE.

Monsieur,

« Quoique depuis long-temps j'aie en vain sollicité, de vous, l'insertion d'un article relatif à ma découverte de la lithotritie, aujourd'hui, voyant dans votre numéro du 17 de ce mois, une lettre de M. Leroy, qui réclame l'antériorité de cette invention sur M. Civiale, et la réplique de celui-ci dans la feuille du 18, il me serait difficile de penser que votre impartialité et votre amour pour la justice, me refusassent l'insertion que je sollicite; je ne serai pas long.

Lorsqu'il n'y a pas d'exemple que dans l'art de guérir, ou même dans toute autre science, trois personnes se soient glorifiées d'avoir fait à la même époque une découverte importante et de même nature, n'a-t-on pas lieu de s'étonner d'avoir vu dans ces derniers temps, pour la première fois, non pas trois chirurgiens consommés et de divers pays, mais seulement trois élèves dans Paris, de la même école (Civiale, Leroy et Amussat), s'attribuer, dans le même temps, la plus belle opération chirurgicale qui ait jamais été conçue, et ce, au moment même où ils s'occu-

les comparer à deux individus qui , se disputant un butin , fuiraient promptement et sans bruit à l'approche de leur victime qui viendrait réclamer sa dépouille. Mais ces Messieurs, qui ont pris tant

paient à étudier les premiers principes de l'art de guérir. Permettez-moi, monsieur le Rédacteur, de dévoiler ce mystère, au moyen duquel on a depuis si long-temps induit le public en erreur.

C'est moi seul qui, le premier, et dès janvier 1812, ai inventé le broiement des calculs dans la vessie, pour sauver mon père des tourmens de la pierre; je ne blâme point ces messieurs d'avoir cherché à saisir mon invention, lorsqu'en 1817 et 1818 j'expérimentais de nouveaux instrumens lithotriteurs dans divers amphithéâtres de la capitale, au milieu de nombreux élèves que la curiosité rassemblait autour de moi; mais ne seraient-ils pas plus dignes d'éloges, si, au lieu de s'appliquer dès-lors à me ravir l'honneur de cette découverte et de se disputer entr'eux les fruits de mes longs travaux, ils avaient naïvement indiqué le véritable auteur du broiement de la pierre dans la vessie.

Du reste, j'aurai bientôt sous presse un ouvrage analytique de ma méthode, où se trouveront consignées les preuves irréfragables, je l'espère, de ma priorité à l'invention de la lithotritie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Foubnier de Lempdes.

de peines, tant de soins pour se faire passer pour les auteurs de la lithotritie, qui ont eu l'excessive adresse d'attacher leur nom à cette découverte, afin de mieux constater qu'elle leur était due, garderaient-ils un silence coupable sur mes réclamations répétées qui les privent de l'honneur de cette invention et éclipsent la réputation qu'ils s'étaient faite à mes dépens, s'ils n'avaient usurpé une découverte que je réclame avec d'autant plus d'ardeur, qu'il est incontestable qu'elle ne soit le résultat de mes recherches et de mes longs travaux.

Après l'exposé des preuves et des faits nombreux qui démontrent que ces découvertes m'appartiennent, la description succincte de mes instrumens, et l'exposé de mes moyens sur la lithotritie, va mettre le lecteur à même de juger de la supériorité de ma méthode.

SUPÉRIORITÉ

DES INSTRUMENS ET PROCÉDÉS OPÉRATOIRES

DU DOCTEUR FOURNIER DE LEMPEDES.

Si les instrumens lithotriteurs en usage ont été établis sur des types ou modèles déjà connus, ceux dont je me sers, tous de ma composition, n'en ont point eu d'autres pour origine. Les nombreux instrumens des quatre procédés divers de mon invention, diffèrent tellement de tous ceux connus, qu'ils ne sont point fourchus, et n'ont ni pinces, ni bouts, ni éminences, ni crocs, capables de déchirer la vessie ou de la pincer, de l'accrocher fréquemment, en cherchant à tâtons la pierre, surtout lorsqu'il s'agit de saisir et d'écraser les nombreux fragmens qui résultent de sa division. Au contraire, mes instrumens, que je nomme litholeptes, se développent en anses, en cercles, en poches ou en globes, imitant de petites cages sphériques ou pyriformes, qui s'ajustent parfaitement à la concavité de la vessie, et qui, même employés par des mains inhabiles, ne pourraient pincer ni accrocher ce viscère. Des ouvertures latérales, qu'on agrandit à volonté,

permettent, par la rotation du litholepte, de saisir soudain et solidement, dans le bas-fond de l'organe, les plus gros calculs comme les petits graviers, ainsi qu'on le ferait, si avec une cuillère à pot on voulait ramasser, dans le fond concave d'un vase, des corps analogues. Ils ont une telle disposition, et leurs branches offrent une si grande solidité, que les calculs un peu tendres sont facilement et promptement écrasés, sans qu'il soit nécessaire de les perforer, ce qui abrège considérablement cette opération du broiement. De plus, ces instrumens s'opposant à toute issue des liquides, la vessie est maintenue, suffisamment dilatée, et on peut les mouvoir librement, sans crainte d'irriter et d'enflammer ce viscère. Une canule urétrale, de deux lignes et demie à trois lignes au plus de diamètre, occupant tout le conduit urinaire, et dans laquelle entrent et sortent tout-à-fait les autres instrumens, me permet d'employer dans la même séance toutes les pièces nécessaires pour la destruction et la sortie totale des corps étrangers, sans que le sujet éprouve le moindre inconvénient de leur passage dans l'urètre. Ce tube offrant en outre une large issue au détritüs de la pierre et aux graviers, le conduit urinaire est pour lors protégé contre les aspérités de ces corps pierreux, et le malade n'a point à

souffrir des nombreuses réintroductions, toujours douloureuses, des instrumens, ce qui allonge considérablement l'opération, ainsi que cela a lieu lorsqu'il est opéré par ceux qui ne se servent point de mes instrumens.

Loin d'être obligé de faire un grand nombre de petits trous à la pierre jusqu'à ce qu'elle tombe en morceaux, ou même d'avoir recours, pour évider ces trous, à des moyens impuissans, comme ceux proposés jusqu'à ce jour par MM. Leroy et Hurteloup, consistant à faire tourner le bout d'une tige mince, qui, par une brisure en charnière, s'incline obliquement sur un seul côté, sans aucun appui à l'extrémité postérieure de l'axe, imitant la demi-flexion de la dernière phalange sur le surplus du doigt entièrement tendu, faible moyen, qui, pouvant suffire pour broyer une pierre très-tendre, ne présente point la résistance nécessaire pour évider des calculs ordinaires, et encore moins ceux qui égalent souvent la dureté du marbre; loin, dis-je, d'avoir recours à ces moyens, j'emploie, suivant les divers cas, six espèces de perforateurs très-solides, de ma seule invention, dont les mèches, après avoir traversé des tubes de deux lignes à deux lignes et demie de diamètre, se développent peu à peu symétriquement; la plupart acquièrent d'abord

la forme d'un fer de lance, puis celle d'un losange dont les deux angles latéraux sont très-écartés, en sorte que d'un seul temps ils peuvent pulvériser les pierres jusqu'à 18 lignes et plus d'épaisseur; j'ai en outre des fraises qui, couvertes de pointes de diamant, me permettent de ronger les corps les plus durs.

Pour faciliter la lithotritie, il importe de donner à la vessie autant de capacité qu'elle est susceptible d'en recevoir, et de la maintenir ainsi dilatée en y retenant les liquides qu'on y injecte. Pour cet effet, tous les moyens employés jusqu'à présent sont insuffisans, et les liquides continuant de s'échapper à fur et mesure qu'ils arrivent dans la poche urinaire, il en résulte que cet organe constamment affaissé sur lui-même, lors de cette opération, son intérieur est fréquemment lésé par les divers mouvemens des lithotriteurs, agacé de plus par les aspérités des fragmens calculeux, il se contracte et se rapetisse en formant dans son intérieur de nombreux replis où se cachent des morceaux de calculs plus ou moins gros qu'il est ensuite très-difficile de découvrir. J'obvie à cet inconvénient par un tampon d'une composition particulière qui s'oppose puissamment à l'issue des liquides sans gêner les mouvemens des instrumens qui le traversent.

D'après la nature de mes procédés et la supériorité de mes instrumens, j'ai l'assurance de parvenir sous peu à broyer les calculs vésicaux dans une seule séance, tandis que ceux qui font cette opération, sont souvent obligés d'employer plusieurs mois à extraire un calcul par le broiement; et encore, qui peut assurer sciemment qu'il n'en reste pas une plus ou moins grande quantité de fragmens dans la vessie? Doit-on être certain qu'il ne peut plus rien y avoir, parce que l'on n'a pu reconnaître la présence d'aucun corps étranger dans ce viscère, quelques perquisitions que l'on y ait faites avec la sonde. Ne sait-on pas que de nombreux sujets chez qui les recherches les plus exactes faites pendant leur vie, n'ont pu faire reconnaître la présence des calculs vésicaux, ont cependant succombé sous l'influence de cette maladie; par exemple, combien de fois le célèbre Lapeyronnie qui mourut de cette affection, ne s'était-il pas fait sonder par les plus habiles chirurgiens de son temps, sans que jamais ils aient pu découvrir le corps étranger qui le tourmenta si long-temps?

Si les perquisitions les plus exactes n'ont pu, pendant la vie, faire reconnaître la présence des calculs dans la vessie, comment peut-on prétendre aisément découvrir, surtout au fond d'un

liquide, les simples parcelles de ces corps morcellés, qui cédant et fuyant au plus léger contact de la sonde, n'offrent pas assez de résistance à la percussion de l'instrument, pour que celui-ci puisse transmettre à la main du chirurgien le sentiment de leur présence. De plus la vessie irritée par leur inégalité, se contracte sur eux, son intérieur se ride et cache alors les graviers sous de nombreux replis où l'algalie ne peut atteindre. Voudrait-on m'opposer que la vessie des personnes mortes quelque temps après avoir subi l'opération de la lithotritie, et que l'on a ouverte, ne présentait à l'inspection aucun reste de gravier (ces cas sont rares sans doute); mais en admettant qu'on puisse en citer, l'absence totale des graviers chez ces sujets, ne serait-elle pas l'effet de quelque cause particulière? Ne pourrait-on pas supposer, que leur urine étant entièrement dépourvue des principes constitutifs du calcul en raison de la diète rigoureuse qu'ils ont été forcés de faire, pendant la longue maladie à laquelle ils ont succombé, les élémens des graviers se sont trouvés avoir la plus grande affinité avec le nouvel état des urines, et que ces corps pierreux ont pu s'y dissoudre naturellement.

Parmes procédés, on n'a point à redouter qu'une certaine quantité de fragmens ou parcelles pier-

reuses ne puissent être extraites de la vessie, car pour obvier à ce grave inconvénient, je suis parvenu à trouver un moyen qui plus puissant que la vue, découvrira et chassera toutes espèces de parcelles en quelque lieu du réservoir urinaire qu'elles soient cachées, et suffira pour convaincre le malade comme les assistans, qu'il ne peut plus rien y avoir dans cet organe : ce moyen n'est autre chose que du mercure coulant purifié, que j'injecte en plus ou moins grande quantité dans la vessie, suivant le cas, et ce, conjointement avec une certaine quantité de liquide mucilagineux. Après avoir ôté l'instrument qui a servi à conduire mon injection au sein de la vessie et comprimé l'urètre avec un tampon que je maintiens à l'aide d'un ruban, avec lequel je serre la racine de la verge, je fais prendre au sujet les positions convenables, pour que le fluide métallique se répande successivement sur tout l'intérieur des parois de la vessie; ce métal, déridant par son poids toutes les parties de la surface intérieure de ce viscère, à mesure qu'il les couvre, en déniche et chasse ensuite les corps étrangers et les transporte à sa surface.

La personne placée ensuite debout, le corps penché en avant, je la maintiens quelques minutes dans cette position, afin que le mercure coulant

dilate la partie supérieure du canal de l'urètre, ainsi que le col de la vessie; alors les graviers qui ont été délogés, étant suspendus au-dessus du mercure, et placés entre le métal et le liquide mucilagineux qui a été introduit en même temps dans la vessie, les graviers, dis-je, sont d'autant plus promptement chassés lorsqu'on desserre le canal de l'urètre, qu'entraînés par ce métal qui leur a ouvert un large passage, ils sont en même temps poussés au-dehors par le fluide mucilagineux qui les couvre.

Ce fluide métallique peut encore adoucir les souffrances de ceux qui, attequés de la pierre, ne veulent tenter aucune opération pour s'en débarrasser. Dans ce cas, quelque peu de ce liquide injecté dans la vessie se dirigeant comme la pierre sur le lieu le plus déclive de l'intérieur de cet organe, supporterait lui-même le calcul, et ce corps étranger flottant alors sur la surface du mercure coulant comme une nacelle sur les eaux, ne peut plus agacer et enflammer par ses aspérités l'intérieur de la vessie.

Je me suis borné à indiquer seulement ici les principaux traits et avantages de mes instrumens, afin qu'on puisse les distinguer de ceux des autres lithotriteurs, qu'on soit à même de les apprécier et de les reconnaître, dans les mains des opérateurs qui peuvent en retirer un parti précieux

dans le silence, et de ceux qui voudraient se les attribuer.

Croirait-on que malgré les faits nombreux qui établissent si péremptoirement ma priorité, malgré ma longue persévérance dans mes travaux, et l'immense supériorité de mes instrumens, je n'ai pu encore obtenir de la commission de médecine de l'institut, je ne dis pas des récompenses, mais même la plus légère marque d'approbation, tandis que ceux qui se sont jusqu'à présent présentés à cette société, soit comme inventeurs de la lithotritie, soit comme modificateurs de quelques instrumens à l'usage de cette opération, ou seulement comme ayant fait des recherches relatives à ce nouveau procédé curatif, ont été comblés d'éloges et de récompenses? Croirait-on aussi que la munificence de cette société qui a si froidement accueilli mes justes prétentions, s'est étendue, dans cette année même, jusqu'à couronner au sein de l'Allemagne un médecin étranger pour avoir seulement publié en 1813, son rêve, où se trouve certaine idée qui a quelque rapport à la lithotritie. Mais ce médecin allemand aurait-il réellement inventé le broiement de la pierre (ce qui ne saurait être, ainsi qu'il sera bientôt démontré), comme j'ai dès janvier 1812 fait cette découverte, j'aurais encore devancé d'une année le docteur bavarois.

OBSERVATIONS,
AU SUJET DES CONCOURS A L'INSTITUT,
DU DOCTEUR FOURNIER SUR LA LITHOTRITIE

ET

SUR LE TRAITEMENT DES HERNIES PAR SES NOUVEAUX PROCÉDÉS.

C'EST dès 1826 que, fondant mes espérances sur les expressions du programme de l'académie royale des sciences (1), je me suis présenté à cette société. Je me bornai dès-lors à soumettre au concours mes procédés contre les hernies, en sorte qu'après avoir inventé de nouveaux moyens pour traiter ces maladies, même dans les cas les

(1) Le programme porte textuellement que, conformément au testament de feu le baron de Montyon, et aux ordonnances royales du 29 juillet 1821 et du 2 juin 1824, la somme annuelle, résultant du legs dudit sieur de Montyon pour récompenser les perfectionnemens de la médecine et de la chirurgie, sera employée en un ou plusieurs prix à décerner par l'Académie royale des sciences à l'auteur, ou aux auteurs des mémoires et des découvertes qui, ayant pour objet le traitement d'une maladie, seront jugés les plus utiles à l'art de guérir.

plus graves et les plus difficiles, et obtenu les succès les plus extraordinaires, puisque j'ai fait disparaître entièrement sur le plus grand nombre de personnes cette affection jugée incurable jusqu'à ce jour; après avoir, dis-je, rendu témoins divers médecins et professeurs distingués de l'école de médecine de Clermont-Ferrand, de cures surprenantes, et reçu d'eux des attestations honorables; je présentai à l'institut, en 1826, un mémoire imprimé où sont exposés mes principes, de manière (j'ose le dire) à ne pas mériter le dédain. J'y joignis les attestations des médecins désignés à l'article des hernies(1), et une lettre de M. Gilbert, chef des bureaux de l'école de médecine de Paris, qui assurait que j'avais guéri, d'une hernie des plus graves, M. Ma herbe, de Paris, vieillard de 94 ans (2). Avec de tels antécédens, et fort de mes moyens, de mes nombreux succès, sans autre appui que ma conscience, sans intrigue, sans protecteur, je crus pouvoir me présenter au concours du prix Montyon, en me soumettant à fournir toutes les preuves désirables pour constater les nombreux succès dus à ma nou-

(1) Voyez le chapitre des Hernies.

(2) Cette lettre a paru dans la feuille d'annonce du Constitutionnel du 20 avril 1826.

velle méthode. Mais malgré des motifs si puissans, des faits si souvent répétés, ma louable ambition fut cruellement déçue, et je vis avec une douleur amère, la commission de l'institut garder le plus profond silence sur mes travaux. Si on avait pris la peine de s'assurer si l'exposé qu'on vient de lire était vrai, si les faits y énoncés étaient controuvés ou exagérés, si j'avais écrit sur ces matières d'une manière peu convenable ou peu concluante, j'aurais pu mériter une telle défaveur, et encore, dans ce dernier cas, ne suffisait-il pas que les faits fussent vrais pour entrer dans les vues du testateur Montyon?

Inébranlable dans la poursuite de mes travaux, je ne tardai pas à publier mon mémoire, et à le livrer au public, qui l'a jugé et le juge tous les jours; quant aux faits, je les renouvelle continuellement; et ils parleront toujours assez haut en ma faveur.

Il paraîtrait encore que je me suis donné les torts de pousser mes travaux et mes recherches sur d'autres objets, et notamment, d'avoir osé dire que j'étais l'inventeur de la lithotritie. Je déposai, à ce sujet, deux mémoires à l'institut, pour le concours de 1827, appuyés des pièces et des faits justificatifs ici énoncés. Mais on ne crut pas devoir s'occuper des maté-

riaux que j'avais présentés, et, contre les intentions du philanthrope, M. le baron de Montyon, on fit une large part à celui qui peut-être, et même très-probablement, m'avait vu opérer, et qui, plus impatient et plus intrépide que moi, osa courir la chance d'exécuter sans délai, tandis que je m'efforçais de donner à mes instrumens cette perfection, qui est telle aujourd'hui, qu'elle peut être comprise par les personnes qui ne sont pas de l'art, et convaincre les plus incrédules. Fort de si grands avantages, je n'ai pu me résoudre à la retraite, et me suis encore présenté pour le concours de 1828, mais non mieux traité que les deux années précédentes. J'ai été de même entièrement omis dans le rapport de la commission de l'Institut, sans savoir quelles sont les puissantes raisons qu'on a pu opposer aux preuves qui établissent si péremptoirement la priorité de mes inventions; et, malgré la supériorité et le merveilleux (j'ose le dire sans crainte d'être démenti) de mes instrumens, j'ai été encore écarté cette troisième année, tandis que j'ai vu décerner une médaille d'or d'un grand prix, à M. Gruitzen, pour avoir publié, en 1813, des idées naissantes pour parvenir, non pas à broyer spécialement la pierre, comme quelques officieux amis veulent bien le faire entendre, mais à

la dissoudre dans la vessie. Cependant, les idées de cet auteur bavarois, qui étaient demeurées inaperçues, ne seraient-elles pas restées dans l'oubli, si je n'eusse donné l'éveil en m'occupant avec persévérance, du broiement des calculs; si, de plus, je n'avais eu pour témoin de mes expériences un grand nombre d'étudiants dans les hôpitaux de la capitale, et, si trois élèves de cette époque, ne s'en fussent proclamés postérieurement les inventeurs. Loin de moi la pensée qu'on ait eu l'intention de me frustrer de cette découverte, pour en faire rejaillir l'honneur sur un étranger : néanmoins, on me pardonnera sans doute de témoigner mon étonnement sur cet empressement à récompenser un chirurgien allemand qui n'a pas concouru, et cela, non pour des inventions (1), mais seulement pour des idées inexécutables, quant à la destruction

(1) Une invention est la création d'un objet matériel et ne peut être reconnue qu'après sa naissance, et comme, d'après le rapport même de l'institut, par MM. le baron Percy et le chevalier Chaussier, au lieu d'instrumens palpables, *M. Gruithuizen n'a présenté qu'un plan vague, incohérent, avec des dessins d'instrumens informes et purement imaginaires, projet à peine ébauché, qui n'a jamais eu le moindre commencement d'exécution.* (Voyez le rapport de l'Académie royale des Sciences, extrait de la séance du

du calcul dans la vessie, et surtout pour avoir introduit sur deux hommes vivans, des tubes droits en verre, dans un cas facile, où l'urètre sain était parfaitement libre (1), tandis qu'on s'est obstiné à refuser la plus légère mention, à témoigner même la moindre bienveillance au médecin français de l'école de Montpellier, qui s'est constamment présenté au concours, pendant ces trois dernières années; à celui qui a le premier, et dès 1812, inventé le broiement de la pierre, et qui, depuis seize ans, a consacré tous ses momens à perfectionner les instrumens propres à mettre en œuvre cette belle découverte.

Aurais-je paru montrer de hautes prétentions, ou vouloir fronder les sommités? Loin de moi cette idée, et l'on a dû déjà s'en convaincre.

Mais, lorsque chef de clinique de l'école de

lundi 22 mars 1824.) Ce docteur est d'autant plus loin d'avoir inventé la lithotritie que son but en outre était principalement de dissoudre la pierre dans la vessie.

(1) A la vérité on trouverait difficilement des français assez imprudens, qui, en état de parfaite santé, voudraient se soumettre à de pareilles épreuves pour le bon plaisir d'un chirurgien; ils auraient la trop juste crainte que le tube ne se brisât, et qu'il en restât une partie dans le canal ou dans la vessie.

Montpellier, je présentai un appareil de mon invention, pour la fracture de la cuisse, à la société de médecine pratique de cette ville, elle s'empressa de l'accueillir et de le publier dans ses annales. Il est vrai qu'en critiquant, dans mon mémoire, les machines en usage pour cette fracture, j'eus le malheur de répéter que l'application de celle du professeur Boyer, avait produit des plaies profondes, avec escarres gangréneuses, à la jambe du général Lafayette; j'étais loin de m'attendre alors que je trouverais un jour à l'Institut, pour repousser constamment mes inventions, ce même chirurgien dont j'avais, à la vérité, contrôlé l'appareil, mais sans mauvaise intention.

Se pourrait-il encore qu'on eût voulu me repousser pour avoir présenté plusieurs inventions à la fois? Ce serait une injustice révoltante. Je me serais donc rendu coupable aux yeux de ces messieurs, parce que dans un accouchement qui nécessitait l'opération césarienne, j'ai sauvé madame Mavel, de Clermont-Ferrand, en injectant au sein de la matrice, quantité d'huileux, à l'aide d'un tube de gomme élastique dont les effets furent tels, que la malade aux abois, put prendre un consommé, sommeiller, reprendre des forces; et l'enfant, presque par

les seules douleurs et efforts naturels de la mère, s'insinua et glissa si étonnamment dans les passages lubrifiés, qu'il s'écrasa en traversant les détroits viciés et rétrécis du bassin, et sortit, sans emploi de fers, aplati comme si on l'avait mis sous une presse (1).

S'il en était ainsi, je n'aurais pas dû publier que j'ai dernièrement sauvé monsieur Richard, de l'état le plus alarmant, causé par une rétention complète d'urine, au moyen du chapelet urétral que j'ai nouvellement inventé, et dont les globules, placés et enfilés les uns à la suite des autres, dans le canal urinaire, sont si bien disposés et dirigés dans ce conduit, qu'il n'est plus d'obstacles insurmontables pour pénétrer promptement dans la vessie.

A une telle et si cruelle fatalité, j'opposerai un courage et une persévérance inébranlables; do-

(1) Quelqu'extraordinaire que puisse paraître cet accouchement, il ne saurait être révoqué en doute, M. Defourneau, accoucheur renommé, ainsi que MM. Monestier et Bellègue, médecins, tous trois de Clermont, furent appelés auprès de madame Mavel, qui habitait alors rue Prévot, et ils la virent dans cet état déplorable. Cette dame, qui, depuis, s'est bien gardée de redevenir enceinte, jouit aujourd'hui d'une parfaite santé.

nec fortunam pudeat criminis sui, jusqu'à ce que la fortune ait honte de son injustice.

Ne doit-on pas s'étonner, qu'ignorant la science de la ruse et de l'intrigue, l'auteur d'une des plus belles découvertes qui aient été faites en chirurgie, soit méconnu, que ses réclamations soient dédaignées, ses instances auprès des sommités médicales repoussées, et ses revendications auprès des journalistes rejetées. Quoi, après avoir, dans le cours de seize années, dépensé des sommes considérables, altéré sa santé, et passé la plus belle époque de sa vie à un travail des plus pénibles, pour l'invention et le perfectionnement du broiement de la pierre dans la vessie, au lieu de recueillir les fruits de ses veilles et de ses longs travaux, il se trouve tout à coup dépouillé de sa découverte, tandis qu'on accueille avec enthousiasme, qu'on récompense, qu'on couronne, et qu'on couvre de gloire, et comble d'honneur, de richesses, tous ceux qui se sont présentés comme auteurs de sa méthode opératoire, quand celui à qui on en doit la connaissance, est le seul à attendre de l'Institut, non d'amples récompenses pécuniaires (ce n'est pas son ambition), mais la plus légère marque de bienveillance et l'attestation juste et impartiale qui constate qu'elle lui est due.

DES SONDÉS DROITES

ET DES

INJECTIONS FORCÉES,

Nouveau procédé de cathétérisme pour pénétrer promptement et sans accidens jusqu'à l'intérieur de la vessie, dans les rétentions complètes d'urine.

JE ne pensais pas en publiant le mémoire qu'on vient de lire, parler ici des *sondes droites et des injections forcées*, que j'ai inventées, je me disposais à livrer dans quelque temps, à l'impression, un traité complet sur cette matière, mais les attaques dirigées contre moi et l'une de ces usurpations auxquelles je devrais être habitué et que je ne puis taire, me forcent à ajouter quelques pages à la brochure que je croyais avoir terminée; je prie donc mes lecteurs de me prêter quelques momens d'attention.

Monsieur le docteur Moulin prétend aujourd'hui être l'inventeur du cathétérisme avec les

sondes droites, comme il l'annonce dans une brochure intitulée *Cathétérisme rectiligne*. Je vais démontrer combien cette assertion est peu fondée.

Lorsqu'après avoir détruit par des faits, par des preuves irrécusables les prétentions de MM. Civiale, Leroi et Amussat, sur l'invention de la lithotritie, après avoir démontré jusqu'à l'évidence le plagiat de ce dernier chirurgien, sur les sondes droites et les injections forcées qu'il veut bien s'attribuer, quoique je les aie fait connaître avant sa prétendue découverte, monsieur Moulin vient encore d'entrer en lice, pour me disputer, ainsi que ses trois devanciers, le prix de mes longs et pénibles travaux.

Ce docteur, qui avait jusqu'à ce jour, gardé le plus profond silence sur l'invention des sondes droites, après avoir indiqué les chirurgiens qui ont eu anciennement quelques idées sur la possibilité de se servir de ce genre d'algalie, dit à la page 5 de son ouvrage : « Je déclare que lorsque l'idée de cette découverte m'est venue, je n'avais aucune connaissance des travaux qui avaient pu être faits avant les miens sur le même sujet. Un extrait de l'ouvrage que je publie, a été lu par M. le professeur Pavet, à la séance d'octobre 1820, de la société médicale des dispen-

» saires; j'étais alors malade, et ne pus assister à
» cette séance. » Si de pareilles déclarations
étaient valables, toute personne pourrait pré-
tendre avoir récemment inventé des instru-
mens, ou des méthodes connues et en usage
depuis des siècles. Cependant, ce chirur-
gien déclare, à la page 8, « qu'il pourrait,
» *sans trop de prévention*, se mettre en pre-
» mière ligne parmi les chirurgiens modernes
» auxquels l'idée du cathétérisme rectiligne
» peut être venue. »

Je ne saurais trop signaler dès son début
cette prétention de M. Moulin, sur cette
découverte dont je suis le premier auteur, et je
défie qui que ce soit de me contester justement
ce titre.

Que peut dire M. Moulin contre les preuves
irrévocables et nombreuses, contre la série de
faits consignés dans le cahier d'avril 1827, du
Journal universel des sciences médicales, qui
démontre que je suis l'inventeur de la lithotritie,
et conséquemment des sondes droites? je le lui
demande, quel est celui qui a fait construire
avant 1812, des instrumens droits pour pénétrer
dans la vessie par le cathétérisme, et lorsqu'il est
notoire que j'ai sondé publiquement en 1818,
dans l'hôtel des gardes-du-corps, M. Dagar, de

la compagnie de Noailles, affecté d'une rétention d'urine, et qu'en 1819, je sondais journellement M. Geneix avec ces mêmes algalies, les seules alors qui pussent arriver dans la vessie de ce malade (1), qui indiquera-t-on comme ayant, avant moi, vaincu sur des sujets vivans les rétrécissemens de l'urètre avec des instrumens droits, et lorsque deux journaux ont, le 7 mars 1822, rendu publics les succès étonnans que j'avais obtenus avec mes algalies, sur M. Cohendi, gravement affecté de rétention d'urine (2), n'est-il pas vraiment dérisoire, de venir en décembre 1828, annoncer qu'on a inventé le cathétérisme avec des sondes droites?

Lorsqu'au sein de l'Auvergne, à cent lieues de la capitale, j'employais les ressources de l'art pour me guérir d'une affection pulmonaire, et que je visitais les eaux minérales, afin de déraciner en moi une maladie des plus funestes; plusieurs chirurgiens de Paris se disputaient entre eux, comme je l'ai dit plus haut, l'invention de la lithotritie, ainsi que des sondes droites, et

(1) *Voyez* les pièces n. 7 et 8, à l'article des preuves au sujet de ma priorité sur l'invention de la lithotritie.

(2) *Voyez* à la page 16, la lettre que M. Cohendi fit insérer dans les deux journaux du Puy-de-Dôme du 7 mars 1822.

les académies, les journaux retentissaient journellement de leurs réclamations à ce sujet; mais lorsque arrivé à Paris, ces Messieurs reconnurent en moi celui qu'ils avaient vu en 1817 et 1818, introduire des instrumens droits par l'urètre dans la vessie, ils changèrent aussitôt de ton et de langage; alors, nul d'entre eux ne prétendit avoir inventé les instrumens et les procédés qu'ils se disputaient, et ils s'empressèrent de publier que la lithotritie, et surtout les sondes droites, étaient déjà connues même dans des temps très-reculés; on a trouvé, disaient-ils, des sondes droites dans les ruines d'Herculanum, on en voit aussi des dessins dans les ouvrages d'Albucazis et Lieutand; le professeur Santorelli de Rome, Lassus de Paris, ont tour-à-tour annoncé la possibilité de s'en servir.

Si, dans les ruines d'Herculanum, on a trouvé des tubes droits ressemblant à des algalies, qui pourrait contester que ces instrumens n'étaient pas plutôt pour femmes que pour hommes, ou qu'ils n'étaient pas destinés à tout autre usage, que de pénétrer dans la vessie? Qui soutiendrait par exemple, qu'ils n'étaient pas employés à faire des injections dans le rectum, dans le vagin, ou même à pomper et à soutirer le fluide d'un épanchement formé dans les cavités thora-

chiques ou abdominales; et encore n'ayant aucun indice de l'usage de ces tubes, pourquoi n'auraient-ils pas eu une toute autre destination que celle de la chirurgie?

Quant aux anciens chirurgiens qu'on désigne comme ayant annoncé la possibilité de sonder des hommes avec des algalies droites, si ces chirurgiens avaient eu quelques idées de leur efficacité, pourquoi, occupant le premier rang dans l'art de guérir, ayant de fréquentes occasions pour les employer, n'ont-ils pas fait construire de ces algalies? pourquoi enfin n'en ont-ils point fait usage?

J'ai déjà dit à la page 49, qu'une invention était la création d'un objet matériel dont l'existence ne pouvait être reconnue qu'après sa naissance. Or, où trouve-t-on les caractères de l'existence des sondes droites avant mes expériences à ce sujet, commencées dès janvier 1812?

La première qualité d'un auteur qui écrit sur l'art de guérir, est d'être véridique, et toutes les fois que l'envie ou la mauvaise foi ont présidé à la rédaction de son ouvrage, il s'attire soudain le blâme, le mépris du public. On va voir jusqu'à quel point le docteur Moulin mérite croyance sur ce qu'il a rapporté au sujet des sondes droites et des injections forcées de mon invention; on

verra en même temps si l'on peut lui attribuer la découverte d'un appareil dilatateur de l'urètre, dont il se dit l'auteur, et quelle confiance on doit avoir dans sa sonde à parois extensibles, qui, à coup sûr, ne lui sera contestée par personne.

M. Moulin s'est grandement trompé en croyant que pour donner plus de relief à ce qu'il dit avoir inventé, il fallait contrôler sans raison mes sondes ainsi que mes injections forcées, au moyen desquelles je suis toujours parvenu à vaincre les plus grands rétrécissemens de l'urètre, et qui sont journellement employées avec succès par des chirurgiens recommandables. Si cet auteur, au lieu d'indiquer seulement l'année du Journal de Médecine, dans lequel se trouve consigné le mémoire où sont décrites les inventions qui font le sujet de sa critique, avait dit que le mémoire en question était placé en tête du cahier d'avril de l'année 1827 de ce journal, le lecteur n'aurait point été embarrassé pour s'assurer si certaines expressions sont vraies, si ses critiques sont justes et fondées. Mais il a trouvé plus à son avantage d'indiquer à la fois les douze brochures qui forment l'année du journal, afin qu'on fût obligé de feuilleter tous ces numéros, et que cet ennui détournât les personnes qui auraient eu le dessein

de s'assurer si ses rapports sont exacts. Si la vérification avait été facile, eût-il avancé que je me servais de sondes en cuivre, tandis que je n'indique et ne fais usage que de sondes en or, en acier, en argent et en platine? Aurait-il écrit aussi qu'elles avaient de deux à quatre lignes de diamètre, lorsque les tubes de celles qui sont les plus déliées n'ont qu'une ligne, et tout au plus deux pour les plus grosses. Chacune d'elles offre à son extrémité vésicale un renflement sphérique ou olivaire du diamètre double du tube de l'instrument; les algales les plus grêles sont en acier, les parois en sont très-minces, afin que leur conduit présente assez de capacité pour permettre un libre écoulement aux urines.

Si on avait pu comparer la diction du sieur Moulin avec la description que j'ai faite de mon procédé opératoire pour vaincre les rétrécissemens les plus considérables du canal de l'urètre, dans les rétentions complètes d'urine, et pour pouvoir arriver sûrement dans la vessie dans les cas les plus désespérés, où les moyens connus sont insuffisans pour préserver la vie des sujets; ce docteur aurait-il osé tronquer et dénaturer ma méthode des injections forcées, comme il l'a fait dans le passage qui suit, et que j'ai extrait de la page 47 de son ouvrage.

« La sonde (dit-il) étant ainsi fixée dans le
» canal, il roule autour du pénis depuis l'endroit
» correspondant au rétrécissement urétral, jus-
» qu'au bout du gland, un petit ruban, qu'il
» serre assez pour faire disparaître tout inter-
» valle entre la sonde et les parois de l'urètre.
» Cela fait, il injecte avec force dans cette sonde,
» tantôt, seulement de l'huile ou de l'eau, et
» lorsque le rétrécissement du canal urinaire est
» presque complet, du mercure coulant, dont il
» porte même la quantité quelquefois jusqu'à
» une demi-livre ou une livre. Alors, dit-il, le
» liquide injecté, et particulièrement le mercure,
» sortant avec force des yeux de la sonde, s'in-
» filtre entre cet instrument et les parois de l'u-
» rètre. »

Il est à observer, que comme les rétrécisse-
mens et tous les obstacles de l'urètre existent le
plus souvent dans la portion de ce canal com-
prise depuis son passage sous l'arcade des pubis
jusqu'au col de la vessie, il en résulterait, d'après
ce que me prête M. Moulin, que je serais
forcé de disséquer l'urètre dans son tiers pos-
térieur, pour parvenir, comme il l'indique, à
serrer avec un petit ruban, très-exactement,
toute l'étendue désignée du canal sur la sonde.
On remarquera en outre, que lorsque le rétré-

cissement du conduit est presque complet, et que le ruban est assez serré pour qu'il n'y ait aucun intervalle entre la sonde et les parois du conduit, il me fait dire *que j'injecte alors avec force dans la sonde du mercure coulant, jusqu'à la quantité d'une livre*. Les hommes de l'art diront sans doute en lisant cet article : où passe donc le mercure, puisque par suite de la compression exacte de toute étendue du canal sur la sonde il n'y a pas de place dans celui-ci pour en loger une petite quantité? Mais cet auteur, qui a été obligé de tronquer, changer et dénaturer le récit que j'ai fait de ma méthode pour pouvoir la tourner en ridicule, ne sera pas en arrière, et il saura bien encore me prêter un terme de sa façon, pour compléter son œuvre : voyons comme il s'y prend. « *Alors, dit-il, le*
» *liquide injecté, et particulièrement le mer-*
» *cure, sortant avec force des yeux de la sonde,*
» *s'infiltré entre cet instrument et les parois de*
» *l'urètre.* » Si l'on réfléchit qu'il n'y a pas le moindre espace entre la sonde et l'urètre pour loger le fluide métallique, et que le mot infiltrer indique que le liquide traverse les tissus afin de les gorger, on verra avec quelle supercherie il indique la direction vicieuse de la livre de mercure injecté.

Je n'en finirais pas si je voulais relever ici tout ce qui est controuvé dans ce qui compose l'épître qui me concerne, mais, il est peu convenable que j'en occupe le lecteur jusqu'à satiété. Cependant, avant de terminer, on me pardonnera sans doute de démontrer encore comment cet auteur excelle dans ce genre si peu véridique.

L'on voudra bien remarquer, dans son ouvrage, que le stilet, recouvert d'un boyau de chat, que M. Moulin donne comme de sa propre invention, et dont il compose ce qu'il nomme son appareil à injections forcées, a été indiqué depuis long-temps par divers chirurgiens, et notamment par Ducamp, dans l'ouvrage duquel cet instrument est décrit et dessiné. Je dois ajouter aussi qu'il est faux que la sonde creuse de gomme élastique, qui compose ce même appareil, puisse se dilater au point d'acquérir un volume double et même triple de sa grosseur, ainsi qu'il l'affirme à la page 119 de son ouvrage; car qui peut ignorer que si la gomme élastique est très-extensible, les sondes que l'on fait avec cette substance ne le sont point. On dit même que ce n'est que quelque temps après la publication de son livre, que ce docteur a été s'informer chez les fabricans d'instrumens en gomme élastique,

s'il était vrai qu'il fût impossible de construire la sonde à parois extensibles.

Je ne m'arrêterai pas davantage à faire remarquer avec combien peu de réflexion et de vérité M. Moulin critique mes procédés et mes inventions. En voilà assez, je crois, pour faire connaître tout le degré de confiance que peut mériter l'écrit de cet auteur.

Je joins à ma réplique l'article du mémoire concernant mes inventions des sondes droites et injections forcées, je l'ai extrait textuellement du cahier d'avril 1827, du Journal des Sciences Médicales; le lecteur pourra facilement le comparer avec ce qu'en a rapporté M. Moulin.

Extrait du cahier d'Avril 1827, XII^e année, tome XLVI—136^e de la collection.

La paroi postérieure de l'urètre étant beaucoup plus ample et beaucoup plus souple que l'antérieure, il en résulte que, lors du cathétérisme pratiqué avec une algalie courbe, cette paroi postérieure, se trouvant bien plus tendue que par les sondes droites, employées par messieurs Amussat, Leroy et Civiale, s'accommode mieux sur la convexité de ce premier ins-

trument : d'où il suit que le bec de cette algalie courbe ne s'accrochera pas aussitôt que celui de la sonde droite, aux tubercules, rides, sinus, lacunes qui sont situés sur cette partie postérieure du conduit, ainsi qu'aux obstacles pathologiques qui se rencontrent plutôt en ce lieu que sur la paroi antérieure du canal.

Les sondes droites connues étant d'une même dimension d'un bout à l'autre, il en résulte qu'en dilatant également l'urètre sur toute son étendue, elles produisent, en pénétrant dans ce canal, un frottement sur tous les points qu'elles traversent et qu'elles occupent. Ce frottement est d'autant plus sensible que l'instrument est plus volumineux : ainsi, la paroi postérieure étant plus ample et plus souple que l'antérieure, la première cède et se plisse facilement au devant du bec qui la refoule, et celui-ci, coiffé par la membrane, ne peut parfois pénétrer plus avant sans léser et déchirer le canal.

D'après ces inconvéniens, on conçoit sans peine combien il est souvent difficile d'arriver, avec ces algalies, dans la vessie, et combien il est à craindre de faire de fausses routes, surtout s'il arrivait qu'on voulût forcer des obstacles qui obstrueraient plus ou moins le canal. Disons plus : la membrane muqueuse de l'urètre étant

exactement appliquée sur les yeux de la sonde , où elle pénètre dans bien des cas , l'instrument ne peut parcourir ce conduit sans que , par cette disposition vicieuse, il gratte, irrite plus ou moins cette membrane. Il peut même arriver qu'il la déchire, qu'il produise des douleurs très-vives , ainsi qu'un tel état spasmodique du canal , que celui-ci se contractant fortement sur l'algalie , il soit impossible de sonder le malade.

Combien de fois n'est-il pas arrivé que le chirurgien se soit trouvé dans l'impossibilité absolue d'arriver à la vessie , quoique l'autopsie du sujet n'ait ensuite offert aucune trace d'affection morbide de l'urètre , ni aucune disposition particulière de ce conduit , susceptible de s'opposer à l'introduction des sondes ? M. Lisfranc , dans sa thèse sur le rétrécissement du canal de l'urètre, rapporte plusieurs observations de cette nature.

Les algalies courbes , ainsi que les sondes droites, produisent d'autant plus de douleur, d'inflammation et de spasme , que les sujets , pour le soulagement desquels on s'en sert, sont plus irritables : les sondes que j'ai inventées , conjointement avec mes autres instrumens lithotritiques , n'ont aucun rapport de forme avec celles soi-disant trouvées dans les fouilles d'Her-

culanum, non plus qu'avec celles de MM. Civiale, Leroy et Amussat, sinon qu'elles sont droites.

Plusieurs fois témoin de l'inutilité des efforts de grands chirurgiens pour franchir, chez les hommes, les obstacles du canal de l'urètre, qui s'opposent à l'écoulement de l'urine, ainsi que des suites si souvent funestes du cathétérisme, je reconnus que le manque de succès de cette opération provenait moins du peu d'habileté de l'opérateur que de la forme vicieuse des sondes. En effet, de quelle perspicacité ne doit pas être doué le chirurgien qui veut franchir un rétrécissement un peu considérable, ou toute autre cause d'oblitération, avec des instrumens courbés d'un cinquième de cercle, vers l'extrémité qui doit vaincre la résistance.

Si on considère, 1° que ces algalies, d'une égale dimension dans toute leur longueur, produisent un frottement sur toute l'étendue du canal qu'elles remplissent; 2° que les yeux ou trous pour le passage de l'urine, offrent les inconvéniens que j'ai démontrés ci-dessus, on ne sera plus surpris de la peine qu'éprouve si souvent l'homme de l'art, pour arriver à la vessie.

D'un autre côté, quelle donnée a le chirurgien pour conduire exactement le bec de la sonde dans la direction de la ligne courbe qu'il faut

lui faire parcourir, surtout lorsque des obstacles s'opposent à son passage? L'opérateur ne peut suivre ce bec de l'œil; il n'a pour guide que le sentiment ici très-imparfait, très-insuffisant du toucher, ainsi que la direction de l'extrémité extérieure de l'algalie. Or, cette extrémité, écartée seulement de quelques lignes de la position convenable, éloigne considérablement le bec de la vraie direction du conduit, et ce bec, alors poussé contre les parois du canal, les traverse d'autant plus facilement qu'elles offrent moins de résistance que l'obstacle même.

Telles sont, en partie, les causes qui rendent l'introduction des sondes, dans les rétentions d'urine, si difficile et si dangereuse. Il était utile de remédier à ces graves inconvéniens; tel est le but de mes sondes à olive, qui, dirigées d'après mes procédés, rendent le cathétérisme facile pour le chirurgien, peu douloureux et sans danger pour le malade.

Description des algalies. — Les algalies que j'ai inventées sont formées d'un tube droit et mince, en acier, or, argent ou platine, long de dix pouces, de forme un peu conique, et d'une capacité suffisante pour procurer une libre issue aux urines. L'extrémité génitale d'un diamètre deux ou trois fois plus considérable que le bout vési-

cal, est entourée d'un cercle : ce cercle est fixé à un pouce au-delà du rebord de l'ouverture extérieure. Au bout vésical de ce tube est un renflement sphérique ou de forme olivaire, qui est d'un volume double, quelquefois triple, de celui de l'extrémité du tube où il est brasé.

Ce bouton sphérique, ou cette olive, facilite d'autant plus l'introduction de la sonde dans le canal de l'urètre, qu'il ne s'opère ici d'autre frottement que par ces éminences et sur ces éminences, dans l'étendue seulement de deux à cinq lignes. D'ailleurs le renflement de mes algales pénètre aisément, et n'occasionne ordinairement aucune douleur, lorsqu'il n'y a point d'obstacle à vaincre, et le conduit élastique qui le reçoit semble se dilater et s'élargir pour aider son passage. Les yeux ou trous de mes sondes, placés derrière l'olive vers sa jonction au tube, ne peuvent, dans aucun cas, produire de frottement désagréable sur la membrane muqueuse. Parvenue à l'obstacle, l'olive, à raison de sa grosseur, occupe toute la capacité du conduit qu'elle dilate en effaçant les rides. L'algale figurant une ligne droite, la situation de son pavillon ou bout extérieur, indique exactement la place de l'olive, ou sa direction dans un canal qui, par sa grande élasticité, se prête

toujours suffisamment à toutes les directions que je suis obligé de donner à ces sondes pour arriver à la vessie.

Ma méthode, pour introduire ces instrumens, diffère beaucoup de celle en usage pour les algalies ordinaires. Je fais coucher le malade à la renverse, et fais en sorte que la partie postérieure du thorax, les fesses et les talons soient sur un plan parallèle, les cuissés légèrement fléchies. Placé au côté droit du sujet, après avoir découvert le méat urinaire, et avoir saisi derrière le gland, le membre viril, que je tiens avec les trois dernières phalanges des trois premiers doigts de la main gauche, je tends le pénis au devant des pubis sous un angle à peu près de quarante-cinq degrés. Tenant ensuite la sonde avec les trois premiers doigts de la main droite, je l'introduis par son bout olivaire dans l'urètre, et lorsque cet instrument est bien huilé, entraîné par son propre poids, il descend presque ordinairement de lui-même jusqu'au devant de la symphise pubienne. Alors j'élève aussitôt la verge, jusqu'à ce que la sonde soit dans la ligne perpendiculaire à l'axe du corps. L'instrument, poussé dans cette deuxième direction, traverse toute la portion bulbeuse : j'abaisse ensuite la verge et la sonde jusqu'à ce que le pavillon de celle-ci soit arrivé

vers la partie postérieure des cuisses; pendant cet abaissement, j'enfonce insensiblement l'algale; qui alors traverse peu à peu la partie membraneuse, ainsi qu'une plus ou moins grande étendue de la prostatique. On a soin que le bec, dans ce trajet, laboure plutôt la partie antérieure du canal que la postérieure, afin d'éviter la crête urétrale, les sinus latéraux, ainsi que les rides et plis transverses de la membrane muqueuse.

Lorsque le canal n'est point affecté, la sonde, poussée dans cette troisième direction, parvient pour l'ordinaire facilement dans la vessie; mais s'il arrivait que son bec s'arrêtât dans une espèce de petit enfoncement ou cavité que l'on rencontre souvent au devant du col de la vessie, il suffirait d'abaisser un peu plus son pavillon, pour qu'en forçant insensiblement, on arrivât sans peine dans cet organe.

Cet instrument, très-différent de tous ceux dont on s'est servi jusqu'à ce jour, au lieu de distendre uniformément tout le canal, et de frotter en même temps, par son glissement, tous les points parcourus de la muqueuse urétrale, frottement d'autant plus considérable que l'instrument est plus volumineux; cette sonde à olive, dis-je, n'agit sur l'urètre que dans l'étendue de deux à cinq lignes, c'est-à-dire depuis le bout de

l'instrument jusqu'au milieu de l'éminence, de façon que la paroi postérieure de la muqueuse n'étant dilatée que sur très-peu d'étendue; ne peut facilement se plisser, ni être refoulée au devant du bec de mes algalies.

Ce renflement sphérique ou olivaire favorise si singulièrement l'introduction de mes sondes, que plusieurs sujets, sur lesquels je les ai employées, éprouvaient une sensation plutôt agréable que pénible, de leur passage dans le conduit urinaire.

Maintenant que j'ai décrit la méthode d'introduire mes algalies dans les cas ordinaires, je vais analyser leur action et leurs effets dans les cas très-graves, et rapporter comment on peut surmonter sans inconvénient les plus grands obstacles; comment on peut les compter et juger de leur étendue, à l'aide de ces instrumens.

Supposons un des cas les plus difficiles, un rétrécissement extraordinaire de l'urètre. Je ne m'arrêterai pas à tracer ici le traitement préliminaire et accessoire de cette opération, tel que les saignées générales et locales, les cataplasmes émolliens, les bains, linimens, etc. Cette partie du traitement, que l'on trouve dans tous les ouvrages qui ont pour objet cette matière, ne laisse rien à désirer.

Je choisis, dans le cas cité, une sonde à renflement sphérique, de deux lignes un quart à deux lignes et demie de diamètre. Le tube, qui est mince, est en acier, afin d'offrir plus de solidité; et j'assujétis au bout génital de l'algalie un anneau à trois petits crochets, qui sont à égale distance les uns des autres; je mets au membre viril un autre anneau de linge ou de gomme élastique, d'où s'élèvent trois petits rubans de fil.

Le malade étant ensuite placé sur un lit, dans la position que j'ai décrite plus haut, mon instrument, huilé, pénètre sans peine jusqu'à l'obstacle. L'algalie étant droite, le bout génital indique parfaitement la position du bec dans ce conduit. J'ai soin de diriger ce bec de manière à lui faire toujours labourer la paroi antérieure et supérieure de l'urètre, au fur et à mesure qu'il pénètre, car rarement on rencontre en ce lieu des obstacles. Arrivé au rétrécissement, je pousse doucement, pendant dix à quinze minutes, ma sonde, que je tiens dans la direction de la ligne médiane, et dans la direction de celle de la portion de l'urètre où est l'obstruction.

Si l'obstacle, loin de céder, m'oppose de très-grandes résistances, je me garde de le forcer et de vouloir le traverser, au risque de faire une

fausse route , méthode fort dangereuse et qui a fait beaucoup de victimes.

Cependant , lorsque le danger est pressant , il faut arriver à la vessie , il faut que le malade urine , ou il va périr , et jusqu'à présent on ne connaissait point de marche pour pénétrer dans la vessie sûrement avec une algalie , dans le cas d'obstruction complète de l'urètre. J'ai fait tous mes efforts pour arriver à vaincre les obstacles les plus difficiles , et remplir cette lacune de la chirurgie. L'exposé de ma méthode , ainsi que des succès que j'en ai obtenus , mettra à même de juger si je suis ou non parvenu à remplir la tâche que je m'étais imposée.

Je tends fortement la verge sur la sonde , et la maintiens dans cet état en fixant , aux trois crochets placés au pavillon de l'instrument , les trois rubans de fil qui sont à l'anneau dont le membre viril est entouré ; je charge ensuite un aide de tenir l'instrument dans la direction de la portion du canal que je dois franchir , et avec un ruban d'un pouce de large , que je place à la racine du membre viril , je serre suffisamment celui-ci pour qu'aucun liquide ne puisse s'échapper entre le canal et l'algalie.

Cela fait , j'injecte par la sonde des mucilagi-

neux, ou des huiles fraîches, d'olives ou d'amandes douces. Ces liquides, arrivés dans l'urètre, ne pouvant point traverser la ligature pour s'échapper au-dehors, dilatent la portion du canal comprise entre la ligature et le rétrécissement, et forcent considérablement celui-ci, qui est d'autant plus contraint de céder, qu'il est en outre constamment sous l'action dilatante de l'éminence sphérique ou olivaire de l'algalie.

Après avoir bouché le pavillon de la sonde et fait mettre le malade sur le côté, je comprime, avec la main droite, la portion du canal dilatée par le liquide, et j'oblige celui-ci à se diriger avec force contre l'obstacle, tandis que je pousse l'instrument de la main gauche, faisant toujours en sorte que l'olive agisse contre la paroi antérieure et supérieure du canal, plutôt que sur la paroi postérieure. Si l'obstacle résiste à ces moyens, j'évacue alors les huileux et les mucilages que j'avais introduits; j'injecte, à la place, du mercure coulant purifié, et procède de la même manière qu'avec les huileux. Le mercure, par son propre poids et sa qualité réfrigérante, force nécessairement l'obstacle à céder.

Si ce métal liquide pénétrait dans la vessie, sans que la sonde pût y arriver, on continuerait

d'en injecter une demi-livre ou même plus : faisant mettre ensuite le malade debout, et dans une position un peu penchée, comme pour rendre les dernières gouttes d'urine, ce minéral, distendant alors, par son propre poids, le col de la vessie et toute la portion du canal qui est derrière le rétrécissement, forcerait considérablement celui-ci de dedans en dehors, tandis que la sonde opérerait de dehors en dedans; il serait impossible que cet obstacle pût résister à deux moyens aussi puissans, agissant sur lui de concert, et l'attaquant à la fois des deux côtés opposés, à moins de supposer un genre d'obstruction des plus rares. A mesure que l'instrument pénètre, qu'il franchit le rétrécissement, il convient de tendre de nouveau la verge sur l'algalie, au moyen des trois liens fixés aux trois crochets des pavillons.

C'est en procédant ainsi, que je suis constamment parvenu à arriver à la vessie dans les cas les plus graves et les plus désespérés; qu'en août 1818, je sondai facilement, au moyen de mes algales droites, M. Dagaz, que je délivrai d'un péril imminent le sieur Cohendi, réduit, après les essais infructueux du cathétérisme, par plusieurs chirurgiens habiles, à la cruelle et dernière ressource de la ponction de la vessie; que

je sondai, en novembre 1819, journellement, M. Geneix, avec facilité, tandis qu'aucun chirurgien n'avait pu introduire les sondes ordinaires; qu'au mois de juillet 1823, je débarrassai promptement M. Mavel d'une complète rétention d'urine. C'est par les mêmes moyens que j'ai récemment guéri M. Buych, tailleur à Paris, quoique l'urètre de ce malade eût été déchiré et troué par les tentatives impuissantes de chirurgiens distingués de la capitale.

Les preuves de ces guérisons sont constatées par les pièces annexées à ce mémoire, etc.

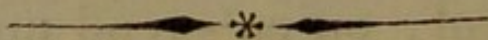
Avec mes sondes à éminences sphériques ou olivaires, on peut encore juger de la longueur d'un obstacle; car leurs tubes étant beaucoup plus minces que le renflement, cet instrument devient plus libre aussitôt que cette éminence a traversé la coarctation; et il est facile de s'assurer de l'étendue de celle-ci, en mesurant la longueur de l'algalie qui a pénétré depuis le commencement de la résistance jusqu'à la fin. S'il se trouve deux ou trois obstacles à la suite les uns des autres, on peut les compter, et évaluer, non-seulement l'étendue de chacun, mais aussi la distance des uns aux autres.

Je me suis servi de ces instrumens avec le plus grand succès pour dissiper des rétrécissemens

considérables de l'urètre. Dans ces cas, j'ai recours aux sondes dont le renflement a la forme d'une olive : il faut avoir sept à huit algalies où cette éminence olivaire est augmentée graduellement de grosseur, depuis la première, qui aura seulement deux lignes à deux lignes et demie d'épaisseur, jusqu'à la dernière, qui offrira quatre lignes et demie à cinq lignes de diamètre.

Un malade, après avoir appris la méthode de s'en servir, ce qui est assez facile pour bien des personnes, peut se les introduire lui-même trois ou quatre fois par jour. On se sert d'abord d'une algalie à petite olive, et quand cet instrument passe facilement, on en prend un autre, surmonté d'une plus forte éminence. Celui-ci, parvenu jusqu'à l'oblitération, et dirigé sur la même ligne que celle de la partie du canal rétrécie, le malade le tient poussé dans cette direction, pendant un quart-d'heure, une demi-heure, ou aussi long-temps qu'il peut l'endurer. Mais une fois que cette olive a traversé, il la passe et la repasse sur le rétrécissement un grand nombre de fois; il fait même séjourner le renflement en ce lieu, et reprend ensuite une autre algalie à plus grosse olive, aussitôt que celle de moindre dimension passe librement dans le conduit urinaire.

Qu'on juge, d'après ces données, de l'immense ressource que peuvent fournir ces instrumens, lorsqu'il faut pénétrer dans des vessies peu spacieuses, enflammées, raccornies, et arriver à celles qui contiennent des calculs.



COPIE TEXTUELLE**DES PIÈCES**

QUI PROUVENT QUE LE DOCTEUR FOURNIER EST LE PREMIER
INVENTEUR DE LA LITHOTRITIE, AINSI QUE DU
CATHÉTÉRISME AVEC LES SONDÉS DROITES.

N. 1.**CERTIFICAT DE M. LAROSE.**

Je soussigné, Larose fils aîné, mécanicien, fabricant d'instrumens de mathématiques, habitant à Clermont-Ferrand.

Certifie avoir fait, en 1812, au docteur Fournier de Lempdes, un instrument qu'il avait imaginé pour ronger et réduire en poudre, dans la vessie même, la pierre et les calculs urinaires qui s'y forment.

Cet instrument était composé de trois pièces principales.

1° D'un tube très-mince, en acier, de 8 pouces de long sur 3 lignes de diamètre; hors d'œuvre il faisait ressort dans toute sa longueur, et pour l'introduire plus commodément dans le canal urinaire on le resserait facilement; il se roulait alors sur lui-même comme une feuille de papier, de manière à diminuer de moitié de grosseur.

La deuxième pièce était composée d'un tube de 9

pouces de long sur 2 lignes de diamètre hors d'œuvre, de son extrémité intérieure s'élevaient cinq branches très-élastiques de trois pouces de long, qui s'écartaient en dehors, par leur propre ressort, de manière à former par leur écartement, un évasement de 2 pouces et demi de diamètre à leur extrémité postérieure ou mobile; chaque extrémité mobile de ces branches se terminait par un trou pour le passage d'un fil de soie qui servait à les réunir. Après avoir fait passer ce fil dans le trou de l'extrémité mobile des quatre premières branches, on en réunissait les deux bouts que l'on passait ensuite dans celui de l'extrémité de la cinquième. Cette cinquième branche, un peu plus forte que les quatre autres, avait une rainure en dehors, laquelle rainure se continuait aussi sur un côté du tube, pour loger les deux branches réunies du fil de soie; ce fil se fixait ensuite par les deux bouts à deux petites oreilles d'un anneau métallique qu'on assujettissait à l'extrémité antérieure du tube par une vis.

Les cinq branches réunies au moyen du fil, cette deuxième pièce s'introduisait alors facilement dans le premier tube, et le traversait librement. Si on lâchait ce fil lorsque les cinq branches étaient entièrement sorties de l'extrémité postérieure du premier tube, elles s'écartaient aussitôt les unes des autres pour former un évasement de 2 pouces et demi de diamètre; alors une pierre du volume d'un œuf de pigeon, jusqu'à celle du volume d'un œuf de poule, était solidement assujettie en tirant les bouts du fil à soi, en dehors, et

en poussant ensuite le premier tube sur les cinq branches.

Les deux bouts du fil et l'extrémité antérieure du tube de la deuxième pièce avaient, sur une longueur de 4 pouces, des divisions de 6 en 6 lignes.

La troisième pièce était composée d'une tige d'acier, d'un pied de long sur une demi-ligne de grosseur : à l'extrémité postérieure de cette tige s'élevaient trois branches de forme triangulaire ; elles avaient 2 pouces et demi de long, et s'écartaient l'une de l'autre en dehors, jusqu'à la distance d'un pouce à leurs extrémités mobiles ; ces branches étaient taillées en râpe sur le dehors ; on les tenait réunies au moyen d'un fil qu'on entortillait sur leurs bouts postérieurs. Ainsi réunies, elles formaient ensemble une épaisseur de 2 lignes moins un quart.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 fév. 1824.

LAROSE aîné.

Visé par le Maire le 19 fév. 1824, et légalisé par M. le Préfet le 2 juin 1824.

N. 2.

CERTIFICAT DE M. REVERCHON.

Je soussigné, Pierre Reverchon, armurier mécanicien, habitant de la ville de Clermont-Ferrand.

Certifie avoir fait, en 1812, pour le docteur Fournier de Lempdes, un instrument qu'il avait inventé pour

introduire dans la vessie par le canal naturel, afin d'y réduire en poudre les pierres urinaires.

Cet instrument formé de quatre pièces, composées ainsi qu'il suit.

La première d'un tube en métal très-mince, de 8 pouces de long sur 3 lignes de diamètre, hors d'œuvre, portait une vis de pression à son extrémité extérieure ou génitale.

La deuxième était composée d'un autre tube de 9 pouces de long sur 2 lignes de diamètre. De son extrémité intérieure ou vésicale s'élevaient cinq branches de 3 pouces de long. Ces cinq branches faisaient ressort dans l'étendue d'un pouce à leur extrémité antérieure, où elles s'unissaient au tube; le surplus des branches au de là de leur ressort, était taillé en dedans en forme de râpe. Au moyen de leur ressort, ces cinq branches s'écartaient à une égale distance les unes des autres en dehors, jusqu'à offrir par leur écartement un évasement de 3 pouces de diamètre à leurs extrémités mobiles; à chaque extrémité mobile de ces branches, était un trou pour le passage d'un fil de soie qui servait à les réunir. Après que le fil avait traversé les trous des quatre premières branches, on en réunissait ensuite les deux bouts que l'on passait ensemble dans celui de l'extrémité de la cinquième.

Cette cinquième branche, un peu plus forte que les quatre autres, avait une rainure en dehors, laquelle rainure se continuait aussi sur un côté du tube pour loger les deux branches réunies du fil de soie. Ce fil s'atta-

chait par les deux bouts à un anneau métallique qu'on fixait à l'extrémité extérieure du tube par une vis. Ces cinq branches réunies au moyen du fil, cette deuxième pièce s'introduisait alors facilement dans le premier conduit qu'elle traversait librement.

Si on lâchait le fil lorsque les cinq branches, après avoir traversé d'outre en outre le premier conduit, étaient entièrement sorties de son extrémité intérieure, elles s'écartaient aussitôt les unes des autres en dehors, par leur propre ressort, jusqu'à offrir à leur bout mobile un évasement de 3 pouces de diamètre; alors une pierre du volume d'un œuf de pigeon jusqu'à celui d'un œuf de poule, était solidement saisi par cet instrument, en tirant les bouts du fil de soie en dehors, et en poussant en même temps le premier tube sur les cinq branches.

Les deux bouts de fil qui dépassaient l'extrémité extérieure du tube de cette deuxième pièce, avaient, dans l'étendue de 4 pouces, des divisions de 6 lignes en 6 lignes.

La troisième pièce était un foret dont la tige avait un pied de long.

La quatrième était une tige d'acier de 18 pouces de long sur une ligne de diamètre; cette tige était un peu aplatie vers son centre, ainsi qu'à son extrémité extérieure pour être saisie en ces deux endroits par une pince en forme de petit étau à main, et se terminait à son extrémité intérieure par une vis à bois.

Une pierre de marbre, saisie par les branches de la deuxième pièce, était ensuite facilement percée par le

foret dont la tige occupait toute la longueur du tube; celui-ci ôté, on introduisait à sa place la tige d'acier dont la vis se rendait dans le trou de la pierre fait par le foret. Alors on vissait cette tige d'acier jusqu'à ce qu'elle fût solidement assujettie à la pierre en la tournant avec la pince à étau qu'on plaçait à son centre; cela fait, on lâchait le fil de soie, et les cinq branches de l'instrument suffisamment pressées sur la pierre par le premier tube dans lequel était alors renfermée une partie de leurs ressorts, la rapaient fortement en tirant cette tige d'un pouce et demi au dehors, et en la rentrant ensuite d'autant, mouvement alternatif qu'on pouvait facilement continuer jusqu'à ce que la pierre fût entièrement râpée.

Fait à Clermont-Ferrand le 19 fév. 1824.

REVERCHON.

Visé par le Maire le 23 février 1824, et légalisé par le Préfet du Puy-de-Dôme le 2 juin 1824.

N. 3.

CERTIFICAT DE M. LARESCHE.

Je soussigné Hugues-François Laresche, horloger-mécanicien, à Paris, rue de Valois n. 13, au premier, certifie que M. Fournier de Lempdes, docteur en médecine, à Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme, me fit remettre à Paris, en 1814, un instrument

de chirurgie de son invention, destiné à saisir la pierre dans la vessie , et à l'y pulvériser. M. Fournier me fit témoigner le désir qu'il avait que de pareils instrumens fussent exécutés par moi-même ; mes occupations en horlogerie ne me permettant pas de me livrer à un travail de ce genre, je répondis à M. Fournier qu'il m'était impossible d'exécuter cet instrument, mais que je lui indiquerais volontiers un artiste habile qui remplirait parfaitement ses intentions. En 1817, le docteur Fournier vint à Paris me prier de tenir ma promesse et de suivre l'exécution de l'instrument de son invention : ce que je fis (1). Il me détailla tous les effets de cet étonnant instrument, et l'action qui devait résulter de celui qu'il nommait son *pulvérisateur des calculs urinaires*. Je n'entrerai pas dans le mérite de cet instrument ; je vais seulement essayer de le décrire.

Cet instrument se composait d'un tube en métal très-mince, d'environ 8 pouces de long et de 3 lignes de diamètre ; il portait à son extrémité inférieure une vis de pression dont l'office était de retenir ce que l'on introduisait dans le tube ; le haut était évasé et formait un cône ; dans ce premier tube on en introduisait un second plus long de 2 pouces et de moindre diamètre. Celui-ci portait à son extrémité supérieure cinq branches flexibles de 3 pouces de long , qui , comprimées

(1) M. Laresche m'adressa à M. Félix, auteur d'un chandelier mécanique qui mouchait la chandelle , et qui l'éteignait en outre à l'heure qu'on désirait.

dans le premier tube, s'écartaient naturellement quand on les poussait en dehors, et formaient entre elles un diamètre de 2 pouces et demi environ, ou 7 pouces et demi de circonférence. Chacune de ces cinq branches portait à son extrémité un trou dans lequel passait un cordonnet de soie qui servait à rapprocher les cinq extrémités des branches saisissantes, en tirant ledit cordonnet qui passait en double dans le trou de l'une des cinq branches, et logé dans une petite rainure pratiquée au tube dans toute sa longueur, se fixait à l'extrémité inférieure à l'aide d'une vis. Ces branches réunies par le cordonnet s'introduisaient très-aisément dans le tube de 8 pouces; lorsqu'elles en sortaient et qu'on lâchait le cordon, elles s'ouvraient par leur ressort naturel, et l'évasement qu'elles formaient leur permettait de saisir une pierre grosse comme un œuf, car elles formaient, comme je l'ai dit plus haut, une ouverture de 7 pouces et demi de circonférence; on pouvait non-seulement saisir la pierre, mais la contenir solidement entre les cinq branches en tirant le fil de soie par dehors, et poussant ensuite sur les branches le premier tube que le docteur Fournier nommait urétral.

On introduisait dans ce tube, porteur de cinq branches, divers instrumens fort ingénieux et très-bien combinés, soit un foret en forme de dard, qui portait à son extrémité une petite poulie, pour le faire agir à l'aide d'un archet, soit une branche d'acier dont l'extrémité, légèrement conique, était une vis proportionnée à la grosseur du foret, qui avait percé la pierre;

par ce moyen , on pouvait saisir facilement la pierre : puis venait un autre instrument , que le docteur nommait *râpeur des calculs* ; celui-ci était creux , il s'introduisait dans le tube *saisisseur* , et la branche à vis pouvait passer aisément dans le corps du *râpeur* , lequel portait , à son extrémité , trois branches faisant ressort , et intérieurement taillées en râpes , qui , par l'effet de leur élasticité , s'étendaient à environ deux pouces entre elles.

Tels sont les souvenirs positifs qui me restent d'un instrument que je regardais , alors comme aujourd'hui , comme extrêmement ingénieux , et pouvant être du plus grand secours à l'humanité. Tels sont les documens que j'ai reçus de M. le docteur Fournier , en 1814 et 1817 ; en foi de quoi je lui délivre , sur sa demande , le présent certificat , conforme à la vérité , pour lui valoir et servir ce que de raison.

Fait à Paris , le 24 novembre 1825.

LARESCHÉ.

N. 4.

CERTIFICAT DE M. BOUCHET.

Je , Jean-Charles Bouchet , avoué au tribunal civil de première instance de la ville de Clermont-Ferrand , certifie , à qui il appartiendra , que j'ai vu , au docteur Fournier de Lempdes , dans le courant de l'année 1812 , un instrument qu'il m'a dit avoir in-

venté , pour l'introduction dans la vessie par le canal de l'urètre , afin d'y saisir et réduire la pierre en poudre , pour être , en cet état , expulsée par des liquides , en foi de quoi j'ai délivré le présent certificat , pour lui servir et valoir ce que de raison.

Fait à Clermont-Ferrand , le 1^{er} juin 1824.

BOUCHET , avoué.

Visé par le Maire le 2 juin 1824 , et légalisé par le Préfet le même jour.

N. 5.

CERTIFICAT DE M. CHAPOT DE LAROCHE.

Sur la demande du docteur Fournier de Lempdes , et conformément à la vérité , j'atteste qu'en 1812 il me donna , à Clermont , connaissance de plusieurs instrumens , qu'il avait inventés , pour réduire , dans la vessie , la pierre en poudre , et la faire sortir par la voie naturelle , délayée dans le liquide.

CHAPOT-LAROCHE,
garde-du-corps du roi.

Paris , le 20 nov. 1825.

N. 6.

Lettre de M. Tiolier , banquier à Paris , du 28

mars 1817, qui engage le docteur Fournier à venir à Paris, pour y faire confectionner ses instrumens lithotriteurs.

N. 7.

AUTRE CERTIFICAT DE M. CHAPOT DE LAROUCHE.

Je soussigné Jean-Joseph Chapot-Laroche, de Clermont, garde-du-corps du Roi, compagnie de Noailles, certifie que M. le docteur Fournier de Lempdes, a sondé en ma présence, à Paris, au mois d'août 1818, M. Dagar, garde-du-corps, compagnie de Noailles, avec des sondes droites de son invention.

CHAPOT-LAROUCHE.

Visé par le Maire de Clermont-Ferrand, le 25 fév. 1824,
et légalisé par M. le Préfet du Puy-de-Dôme le 2 juin 1824.

N. 8.

CERTIFICAT DE M. DAGUILLON.

Je soussigné, François Daguillon, propriétaire, habitant de la ville de Clermont-Ferrand, rue du Port, certifie qu'ayant été continuellement auprès de

défunt Geneix, mon parent, lors de sa dernière maladie en novembre 1819, M. le docteur Fournier de Lempdes le sondait, presque tous les jours, avec des sondes droites, qui avaient un des bouts en forme d'olive.

Ces sondes étaient en outre les seules qui pussent pénétrer jusques dans la vessie.

En foi de quoi, j'ai donné le présent, qui contient l'exacte vérité.

Clermont-Ferrand, le 26 fév. 1824.

DAGUILLON.

Visé par M. le Maire de Clermont-Ferrand, le 18 mai 1824, et légalisé par M. le Préfet du Puy-de-Dôme, le 2 juin 1824.

N. 9.

Journal du Puy-de-Dôme, du 7 mars 1822, où est une lettre de M. Cohendy, qui assure que M. le docteur Fournier l'a guéri d'une grave rétention d'urine, au moyen des sondes droites de son invention. Voyez la note de la page 16, où cette lettre est rapportée en entier.

N. 10.

Supplément de l'Ami de la Charte du Puy-de-Dôme, du 7 mars 1822, où est la même lettre de M. Cohendy.

N. II.

CERTIFICAT DE M. BONABAUD.

Je soussigné, Bonabaud, docteur en médecine, habitant de la ville de Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme, certifie que M. Fournier de Lempdes, docteur en médecine, habitant de la même ville, m'a présenté des sondes droites, dont il s'est dit être l'inventeur : l'extrémité vésicale de ces instrumens a une forme olivaire, d'un diamètre double de celui du corps, sur les côtés et en arrière de laquelle sont les ouvertures qui transmettent l'urine. M. Fournier, qui reconnaît à ses instrumens des avantages que sa pratique l'a mis à même d'apprécier depuis plusieurs années, a sondé, en ma présence et sans difficulté, un malade qui me rapporta (ainsi que le journal du département en a fait mention il y a deux ans) qu'il était atteint d'une rétention d'urine qui l'avait fait long-temps souffrir, et qu'il devait sa guérison à M. Fournier, qui s'était toujours servi des mêmes sondes.

En foi de quoi ci-dessus, je délivre le présent certificat que j'affirme être conforme à la vérité.

Clermont-Ferrand, ce 10 fév. 1824.

Signé BONABAUD, médecin.

Visé par M. le Maire, et légalisé par M. le Préfet le 21 mai 1824.

N. 12.**CERTIFICAT DE M. MAVEL fils.**

Je soussigné, François Mavel, habitant à Clermont-Ferrand, place des Cordeliers, certifie que j'étais présent lorsque le docteur Fournier de Lempdes sonda mon père, au mois de juillet 1823, avec des sondes droites de son invention, dont un des bouts était en forme d'olive; il me parut peu souffrir de cette opération qui fut courte, et il a toujours bien uriné depuis.

Clermont-Ferrand, le 24 fév. 1824.

Signé François MAVEL.

Visé par M. le Maire de Clermont-Ferrand, le 25 fév. 1824, et légalisé par M. le Préfet le 2 juin 1828.

N. 13.**CERTIFICAT DE M. MAVEL père.**

Je soussigné, Barthélemy Mavel, habitant à Clermont-Ferrand, rue de l'Ange, certifie qu'après avoir éprouvé depuis long-temps des difficultés pour uriner, j'eus, au mois de juillet 1823, une forte rétention d'urine; je fis alors appeler le docteur Fournier de Lempdes, qui me sonda et surmonta promptement tous les obstacles avec une sonde droite de son invention. Le bout

de cette sonde qui traversait le canal, était en forme d'olive, et quoique j'eusse le conduit très-rétréci et sensible, j'éprouvai néanmoins peu de douleurs lors de son introduction. Elle m'a de plus si bien élargi le passage, que j'ai toujours uriné depuis à plein canal.

Clermont-Ferrand, le 25 fév. 1824.

MAVEL père.

Visé par M. le Maire de Clermont-Ferrand le 25 fév. 1824, et légalisé par M. le Préfet le 2 juin 1824.

N. 14.

CERTIFICAT DU DOCTEUR CHOMET.

Je soussigné, docteur en chirurgie de la faculté de Paris, directeur de l'école d'accouchement, membre du jury médical du département du Puy-de-Dôme, et ancien chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, déclare avoir donné quelques soins au père de M. Fournier, médecin, qui mourut en 1812, par suite de la présence d'une pierre dans la vessie.

Son fils, frappé et affligé de cette mort, me communiqua alors ses idées sur la possibilité de broyer la pierre dans la vessie, au moyen d'instrumens qu'il avait imaginés, et sans aucune incision.

Il me pria, la même année 1812, de lui procurer des cadavres à l'amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu, afin de

faire l'essai de sa nouvelle méthode; je m'empressai de répondre à ses désirs.

En foi de quoi ai donné le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison.

Clermont-Ferrand, le 25 décembre 1825.

Signé CHOMET.

Visé par M. le Maire de Clermont-Ferrand le 2 janv. 1826, et légalisé par M. le Préfet le 7 janv. 1826.

N. 15.

CERTIFICAT DE M. MARMONTEL.

Je puis certifier et attester en toute vérité, que dès l'an 1812 ou 1813, le sieur Fournier de Lempdes, docteur médecin, résidant à Clermont-Ferrand, où j'étais alors professeur au lycée de ladite ville, vivement affecté de la mort de son père, qui venait de succomber aux suites douloureuses de la maladie de la pierre, m'a souvent entretenu, à cette époque, des moyens ingénieux qu'il méditait pour parvenir à extraire la pierre de la vessie, sans aucune incision extérieure, en la rongéant et la réduisant en poudre, au moyen d'un instrument introduit par les voies urinaires; que n'étant pas étranger à quelques connaissances anatomiques et même chirurgicales, je me plaisais à faire nombre d'objections aux différens exposés et raisonne-

mens qu'il me faisait, et qui me paraissaient alors des paradoxes, que subséquemment il se plaignait des difficultés qu'il éprouvait auprès des ouvriers de province pour la confection des instrumens qu'il inventait; qu'à peu de temps d'alors, j'ai vu et tenu dans mes mains, un instrument qu'il nomme *saisissant détenteur*, en forme de sonde, à une extrémité de laquelle étaient quatre ou cinq branches, qui se fermaient et s'ouvraient au moyen d'un fil de soie; que j'ai vu aussi, et tenu une sonde droite, au moyen de laquelle il est de ma connaissance qu'il a pénétré dans la vessie, dans des cas fort difficiles et presque désespérés, où déjà de fausses routes avaient été ouvertes; qu'ensuite il m'a parlé des succès qu'il avait eus dans ses essais sur les cadavres, et des difficultés qu'il avait éprouvées pour en obtenir; de celles qu'il a eues plus grandes encore à Paris, lorsqu'il y est allé pour annoncer, faire valoir à son avantage, ou perfectionner sa merveilleuse découverte.

J'ai relaté tous ces faits parce qu'on me l'a demandé, et qu'ils sont exactement vrais. Je les ai résumés autant que possible, pour ne pas être trop long.

A Clermont-Ferrand, le 5 janv. 1826.

MARMONTEL,
professeur au collège royal à Orléans,
actuellement en congé à Clermont.

Visé par M. le Maire de Clermont-Ferrand, le 6 janv. 1826, et légalisé par M. le Préfet le 7 janv. 1826.

N. 16.

CERTIFICAT DE M. JABY , AVOCAT.

Je soussigné, certifie que le sieur Fournier de Lempdes, docteur en médecine, me communiqua, en l'année 1815, la découverte qu'il disait avoir faite, de réduire en poudre la pierre dans la vessie, au moyen d'un instrument qu'il nommait *pulvérisateur calculeux*. Il m'a également assuré que les différentes expériences qu'il avait faites sur le cadavre, ne laissaient aucun doute dans son esprit sur la réussite de ses projets, et qu'il était tellement convaincu de la bonté de ses procédés, qu'il ne balancerait pas à les employer sur les malades qui voudraient se confier à ses soins. Le sieur Fournier m'a également montré, à la même époque, des sondes droites, dont il se disait l'inventeur. Ces sondes avaient à l'extrémité, que l'on introduit dans la vessie, la forme d'une olive.

Délivré au sieur Fournier, sur sa demande, pour lui servir ainsi qu'il avisera.

A Clermont, le 6 janvier 1826.

Signé JABY , *avocat*.

Visé par M. le Maire de Clermont-Ferrand, le 6 janv. 1826, et légalisé par M. le Préfet le 7 janvier même année.

N. 17.

CERTIFICAT DE M. TIOLIER, juge.

Je soussigné, doyen des conseillers de la cour royale de Riom, département du Puy-de-Dôme, déclare, certifie et atteste que M. Fournier de Lempdes, docteur en médecine, au commencement de son établissement dans la ville de Clermont-Ferrand, me procura l'honneur et l'avantage de le connaître; j'en fus d'autant plus flatté, que l'on m'avait prévenu, dans la ville de Riom, sur le génie inventif qu'il avait reçu de la nature, et sur son application à cultiver ses dispositions, pour calculer et combiner. Dès l'année 1812, M. Fournier m'entretenait souvent, tant il était plein de son objet, de ses idées, de ses vues et de ses plans divers, pour pulvériser la pierre dans la vessie, et de ses efforts pour faire exécuter ses projets par les artistes de Clermont; il me communiqua ensuite les résultats de ses méditations, constamment fixées sur ce sujet, et il me témoigna même son grand contentement d'être enfin parvenu, par ses expériences multipliées avec tant de persévérance, sur les cadavres, à la certitude de réussir.

Les faits sont vrais.

A Riom, le 18 déc. 1825.

Signé TIOLIER.

Visé par M. le Maire de Clermont, le 6 janv. 1826, et légalisé par M. le Préfet le 7 janv. même année.

Ce vénérable vieillard, doyen des conseillers de la Cour royale de Riom, est mort l'année dernière. Il m'avait écrit en septembre 1826, le billet suivant, au sujet de mes travaux sur le broiement de la pierre.

N. 18.

« Je vois avec bien de la peine par votre dernière
 » lettre que vous êtes peu content, et que vous vous li-
 » vrez à une sorte d'amertume; j'avoue que, témoin
 » subsistant, comme je l'ai été, des efforts de vos médi-
 » tations sur les moyens de broyer les pierres dans la
 » vessie, de votre travail, de vos expériences, de vos
 » voyages, il m'est pénible de voir qu'un autre a la
 » funeste adresse de s'approprier une si grande décou-
 » verte; mais vous n'êtes pas le premier exemple en ce
 » genre, il y aura quelque changement à cela, et en
 » attendant, patience, courage et résignation, grande
 » prudence et circonspection, car les hommes exigent
 » tout cela à Paris comme ailleurs, etc.

» TIOLIER.»

N. 19.

CERTIFICAT DE M. HUGALY DESPRADEAUX.

Je déclare que, dans le courant de l'année 1817,

M. Fournier de Lempdes , docteur médecin , est venu chez moi pour me prier de le présenter à M. le comte de Chabrol , préfet de la Seine , dont il me dit vouloir solliciter la protection , au sujet de la découverte qu'il venait de faire, d'instrumens propres à détruire la pierre dans l'intérieur de la vessie. Je m'empressai de conduire M. Fournier chez M. Busche , allié de M. le comte de Chabrol , et M. Busche obtint en effet , peu de jours après , pour M. Fournier , une audience de M. le préfet de la Seine. En foi de quoi , et sur la demande de M. Fournier , je lui ai donné la présente déclaration.

Clermont, 31 déc. 1825.

Signé HUGALY DESPRADEAUX.

Visé par M. le Maire de Clermont-Ferrand, le 2 janv. 1826 , et légalisé par M. le Préfet le 7 janv. même année.

N. 20.

Extrait d'une lettre du 20 novembre 1819, que m'écrivit M. Patron, négociant-banquier, habitant alors rue Bergère, n° 16, à Paris; résidant actuellement à Genève, rue Saint-Léger, maison Perdreaux.

« J'ai trouvé , dans les journaux anglais , l'annonce d'un nouvel instrument de chirurgie , qui m'a paru devoir vous intéresser , et qui pourrait peut-être vous servir à perfectionner le procédé dont vous vous occupez , pour le broiement et l'extraction de la pierre de

la vessie. J'en ai fait une traduction exacte, voyez si cela peut vous servir à quelque chose, etc.

Signé PATRON.

N. 21.

CERTIFICAT DE M. STOCKEN.

Je soussigné, H. Stocken, négociant, habitant, en 1817, rue Bergère, n. 16, actuellement rue du Mont-Blanc, n. 52, à Paris, certifie que M. Fournier de Lempdes, m'ayant, à diverses reprises, dit, ainsi qu'à M. Patron, négociant, avec lequel j'habitais alors, qu'il broyait parfaitement les calculs, dans la vessie des cadavres, avec des instrumens qu'il avait inventés : comme nous ne présumions pas que cela fût possible, nous lui fîmes le défi, en juin 1817, de broyer une pierre de marbre, introduite dans une carafe, que nous bouchâmes et cachetâmes. M. Fournier s'étant aussitôt mis en devoir d'exécuter ce qu'il nous avait annoncé, j'assure, en toute conscience, que je vis, avec grande surprise, conjointement avec M. Patron, qui habite actuellement Genève, broyer, par M. Fournier, la pierre en marbre que nous avions renfermée dans ladite carafe. Un tube de huit pouces de long, de la grosseur d'un tuyau de plume à écrire, traversant le bouchon de la carafe, était la seule voie par où divers instrumens broyeurs pénétraient successivement dans

le vase et en sortaient , en sorte que , par ce moyen , le docteur Fournier les remplaçait facilement et promptement les uns par les autres. C'est une grande vérité que je m'empresse d'attester , et que je proclamerai à quiconque voudra l'entendre.

Paris, le 24 avril 1828.

STOCKEN.

N. 22.

En 1824, je publiai un écrit analytique , intitulé
NOUVELLES DÉCOUVERTES CHIRURGICALES,
dans lequel j'annonçai , 1° mes nouveaux procédés pour traiter et guérir les hernies; 2° les instrumens que j'ai inventés , depuis 1812 , pour réduire en poudre les calculs dans la vessie ; 3° mes sondes droites à renflement sphérique ou olivaire , pour arriver à la vessie dans les cas de graves rétentions d'urine; 4° sondes élastiques , recouvertes de fondans , pour résoudre les callosités qui se forment dans le canal de l'urètre.

Dans cet écrit, j'ai, le premier, annoncé que les injections forcées avec de l'air, des liquides huileux, aqueux ou du mercure coulant , étaient d'un puissant secours pour surmonter sans danger les obstacles les plus opiniâtres du canal de l'urètre , qui s'opposent à l'émission des urines.

N. 23.

Extrait des Archives générales de médecine.

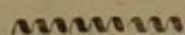
Académie royale de Médecine, séance du 24 mai 1824.
— « M. Fournier dépose sur le bureau une lettre dont
» M. le Président donne lecture, et dans laquelle il ré-
» clame l'antériorité pour les instrumens proposés pour
» briser et réduire en poudre les calculs urinaires dans
» la vessie, et pour les extraire sans incision. »

N. 24.

Dans l'histoire des progrès récents de la chirurgie ,
par M. le chevalier Richerand, il est dit à la page 95
qu'un docteur de l'école de Montpellier, M. Fournier
de Lempdes, imagina, en 1817, des instrumens pour
broyer la pierre dans la vessie.



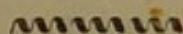
DEUXIÈME PARTIE.



NOUVEAUX PROCÉDÉS ET BANDAGES

DU DOCTEUR FOURNIER,

POUR TRAITER ET GUÉRIR LES HERNIES.



Si, en général, les hernies occasionnent moins de souffrance que la pierre, en revanche, ces affections sont en bien plus grand nombre. Dans tous les pays, dans tous les climats, cette maladie est considérée comme une de celles qui affligent le plus l'espèce humaine; les hommes de l'art s'accordent généralement à dire que le dixième au moins de la population en est affligé, et, par cette raison, les personnes qui meurent de cette maladie, sont infiniment plus nombreuses que celles qui périssent de la pierre.

Ce n'est, en général, qu'après plusieurs mois, et quelquefois après bien des années de souffrances, que l'on meurt, par suite de la présence du calcul dans la vessie; mais c'est presque ordinai-

rement dans trois à six jours , ou en vingt-quatre heures , qu'on succombe par suite des accidens d'une hernie étranglée.

Si tous les moyens chimiques et médicaux , employés tour à tour pour détruire les calculs dans la vessie , ont été sans succès , et si la taille était la seule ressource pour guérir sûrement de la pierre ; tous les moyens pharmaceutiques , employés pour combattre les hernies , ont de même été sans efficacité , ainsi que beaucoup d'opérations cruelles et dangereuses , que l'on a successivement employées , en sorte que ces maladies sont encore regardées comme incurables.

Tous les bandages employés jusqu'à ce jour pour les contenir , sont si défectueux , qu'il est rare qu'on puisse procurer , par leur moyen , un soulagement certain , en sorte que , lorsque les personnes sont très-disposées à cette maladie , les viscères du bas du ventre s'échappent de plus en plus , malgré les soins les plus assidus pour les contenir ; la tumeur herniaire acquiert fréquemment un volume considérable , telle que de la dimension d'une orange ; elle devient souvent comme une tête humaine , et parfois la masse intestinale , descendue dans le sac herniaire , forme une tumeur énorme des plus hideuses.

Dans tous les cas , les bandages en usage , qu'on

porte alors, sont d'autant plus nuisibles que, comprimant continuellement, au-devant de l'anneau inguinal et des pubis, l'anse de l'intestin sorti, la p^âte alimentaire remonte d'autant plus difficilement de la hernie dans le bas-ventre, que la pression du bandage est plus forte, ce qui occasionne une g^êne considérable dans les fonctions digestives, souvent l'engouement ou l'étranglement de la hernie, et parfois des adhérences des viscères à l'anneau, au cordon spermatique, ou aux testicules, ce qui aggrave beaucoup cette infirmité, en rendant la hernie irréductible.

Dans tous ces cas, le sujet est de plus en plus souffrant, ses fonctions digestives en sont profondément altérées, et, par suite, les sucs nutritifs, imparfaitement élaborés, réparent fort mal l'économie animale; toute la constitution s'affaiblit, et dans ce corps alors, de plus en plus débile, se développe facilement une foule de maladies.

Ces affections, dans ces hauts degrés, sont si communes, qu'il n'y a pas de ville, qu'il n'y a pas de bourg où il n'y ait un certain nombre de ces malheureux, qui traînent, depuis nombre d'années, une vie des plus languissantes. Redoutant à tout instant l'engouement ou l'étrangle-

ment de leurs hernies, ils sont d'autant plus à plaindre, que les hommes de l'art, les plus expérimentés, s'accordent à dire que les viscères échappés, ayant perdus depuis long-temps leur droit de domicile dans le bas-ventre, il n'y a nul moyen de les soulager.

Quoique l'art de guérir ait fait, depuis un siècle, de très-grands progrès, quoique le traitement de presque toutes les maladies se soit considérablement amélioré, les hernies ont offert, dans tous les temps, de telles difficultés, pour trouver les moyens de les combattre, que de toutes les maladies chirurgicales, ce sont celles où l'on a le moins de ressource pour soulager ceux qui en sont atteints, en sorte qu'aujourd'hui l'on est encore réduit aux mêmes bandages uniformes, que l'on porte depuis des siècles, ou aux bandages dits anglais, encore plus défectueux.

Dans un mémoire que j'ai lu à l'Académie royale de médecine, j'ai particulièrement démontré les grands vices de ces derniers bandages, qui, composés d'un cercle ovale, aux extrémités duquel sont deux pelotes mobiles, n'offrent aucune des conditions nécessaires pour être utiles. A la vérité, je n'avais fait qu'exprimer, dans cet écrit, l'assentiment unanime des hommes de l'art, et M. le Professeur d'opération, de l'école

de médecine, avait déjà dit, *que la police devrait empêcher le débit de ces sortes de bandages, et en proscrire l'emploi dangereux* (1).

Je le répète, quelque bien conditionnés que soient les bandages herniaires qu'on pourra imaginer, pour être appliqués à une même partie du corps, ils ne seront jamais d'une grande efficacité, s'ils n'ont absolument que la même forme pour tous les sujets, ainsi que pour toutes les variétés de hernies qui surviennent dans un même lieu. Ces affections herniaires ne sont-elles pas comme les autres maladies, où il est constant que, dans chaque espèce, elles ont des variétés infinies d'un sujet à l'autre, et que le médecin le plus habile est celui qui les saisit le mieux, et sait varier ses moyens suivant les modifications du mal et du tempérament. D'après cela, se peut-il que dans ce siècle éclairé, à l'époque où la chirurgie brille d'un si bel éclat, on abandonne au commerce, à des hommes dépourvus de toutes notions anatomiques et médicales, le soin de remédier à une affection aussi commune et souvent si fâcheuse.

N'est-ce pas le comble du ridicule, et même

(1) Voyez Histoire des progrès récents de la chirurgie en France, par le chevalier Richerand, p. 56.

une sorte de dégradation de l'art de guérir, que de voir encore des boutiques où sont étalés des brayers, et où les passans vont choisir ces instrumens comme ils choisissent des bas, des bonnets, des gants, etc.; ou plutôt n'y aurait-il pas ici quelques rapports avec ces bateleurs fixés dans certaines provinces éloignées, réduit de l'ignorance, où le peuple va chercher un unique remède pour guérir tous ses maux.

N'en est-il pas de même de ces nombreux remèdes publiés, aujourd'hui, comme propres à guérir de toutes espèces de hernies. Depuis des siècles, une sordide cupidité a cherché à tirer parti de ces moyens, en annonçant avec emphase de prétendues guérisons. C'est ainsi qu'en 1680, un certain prieur de C.... sut tellement, par son astuce, en imposer à toute la cour, que le Roi, séduit par ses artifices, promit de garder, pendant la vie du religieux, le secret du remède, et, pour cela, se soumit à composer lui-même ce médicament inefficace, qu'il faisait ensuite distribuer charitablement à tous les malheureux qui en demandaient (1).

Les hommes de l'art, ayant reconnu l'ineffi-

(1) Voyez Cours d'opérations de chirurgie, par Dionis, 8^e édition, p. 314.

cacité de tous les moyens , tour à tour prônés comme curatifs des hernies , ont cru que ces maladies étaient incurables , surtout chez les personnes qui , en étant atteintes , ne sont plus dans l'âge de l'adolescence ; mais ces affections , dont il est facile de reconnaître la cause , et la nature , les désordres , et généralement tous les effets qu'elles peuvent produire , sont susceptibles d'une parfaite guérison.

Les luxations , les fractures , résultat de lésions ou de délabrement , souvent très-considérables dans les capsules articulaires , dans les os , (parties les moins vivantes de notre corps) , se guérissent assez promptement , lorsqu'on rétablit dans sa position naturelle ce qui est endommagé. Quel que soit le lieu affecté , la partie lésée par une cause quelconque , lorsque cette cause est détruite ou qu'elle a cessé d'agir , l'organe , avec le temps , se rétablit et reprend ses premières fonctions.

Les ouvertures herniaires seraient-elles les seules parties de toute l'économie sur lesquelles la nature aurait omis le soin de réparer les désordres ? Cependant , il n'y a ici d'autres lésions qu'un écartement de fibres , ou une dilatation des anneaux des parois du bas-ventre , un simple relâchement de tissus.

On me dira peut-être que c'est précisément cette dilatation des ouvertures herniaires, ce simple relâchement des tissus, auxquels on ne peut point remédier.

Mais l'expérience démontre que toutes ouvertures, ou dilatations contre nature, tendent à se resserrer; que toutes les parties, toutes les fibres, tous les tissus qui composent notre organisation, tendent, par leurs seuls contacts, à se rejoindre, à adhérer ensemble toutes les fois qu'il n'y a ni épiderme, ni membrane muqueuse ou séreuse qui s'oppose à leur union. Ainsi, deux branches d'arbre adhéreront parfaitement ensemble, lorsque maintenues, jointes, on aura ôté l'épiderme vers le lieu de leur contact; ne voit-on pas les alvéoles se resserrer et s'effacer entièrement, après l'extraction des dents qui occupaient ces cavités; de même les ouvertures abdominales et de l'arcade crurale, s'effaceront toutes les fois que, par un moyen quelconque, on parviendra à rapprocher leurs bords, et l'anneau inguinal se rétablira aussi à la longue dans ses dimensions naturelles, lorsqu'une compression bien dirigée empêchera l'abord des viscères dans cette ouverture.

Si le grand nombre des malades que j'ai guéris, si les sujets que je traite actuellement, avec l'es-

pérance d'obtenir les plus favorables résultats , ne démontraient pas assez clairement que ma théorie est basée sur des faits incontestables , on pourrait recourir au traité des hernies , traduit de Lawrence , par MM. Blécart et Cloquet. On y rapporte beaucoup d'observations faites par suite d'ouvertures cadavériques , et desquelles il résulte que le docteur anglais a trouvé , dans les corps qu'il a disséqués , de grands sacs herniaires vides , dont les cols , fortement contractés et froncés , étaient entièrement fermés par des adhérences.

On pourrait voir encore les observations de Petit , d'Arnaud et d'Ambroise Paré , qui toutes prouvent surabondamment que de volumineuses hernies scrotales , même des plus anciennes , ont été radicalement guéries par l'usage des bandages ; mais ces guérisons radicales , qui surviennent quelquefois , ne sont que l'effet du hasard , tandis que je les opère , sur presque tous les sujets , par des soins méthodiques.

Les bandages que j'ai inventés , très-différens des autres , sont établis d'après la structure humaine , et les nombreuses variétés des affections herniaires , en sorte qu'ils ne peuvent être employés que par des hommes de l'art.

Composés d'une douzaine d'espèces de ceintures , et d'un très-grand nombre de pelotes diffé-

rentes, on fait, à volonté, subir aux unes et aux autres divers genres de courbures et de torsions, pour les ajuster sur chaque sujet, d'après sa conformation, sa constitution, et suivant la nature de la hernie, la direction de son issue, ainsi que du lieu et de la forme des ouvertures par où elle sort, de même que suivant l'effet qu'on se propose de produire. Ils ont une si grande différence avec tous ceux connus jusqu'à ce jour, qu'on peut, dans un moment, leur faire subir des variétés à l'infini, tandis qu'il est impossible de faire aux bandages ordinaires, les plus légers changemens, au moment de les appliquer.

C'est par la grande facilité de pouvoir varier à l'infini la forme de mes bandages, et de les disposer dans un moment comme je le désire, que je parviens à remédier à tout ce qu'il y a de plus grave et de plus difficile dans ces affections; hors l'étranglement, qui oblige de chercher, dans d'autres moyens, les secours les plus prompts pour sauver les sujets.

M. le baron de Larrey, rapporteur de la commission, nommée par l'Académie royale de médecine, pour vérifier mes procédés et mes bandages herniaires, après s'être assurée de l'efficacité de mes inventions sur les hernies par l'inspection des personnes que j'ai guéries, a fait un rapport des plus avantageux sur mes nouveaux bandages;

il est terminé par les phrases suivantes : « Enfin, »
 » toutes les précautions sont prises pour attein-
 » dre le but désiré (1). » M. Larrey ajoute : « *Nous*
 » *observons seulement que ces bandages ont l'incon-*
 » *venient de ne pouvoir être préparés ni appliqués par*
 » *d'autres mains que celles de l'auteur lui-même.* »

Mais je demande, au savant rapporteur, quelle est la branche de l'art de guérir, qu'on peut méthodiquement exercer sans en avoir fait préalablement une étude? Quelle est l'opération chirurgicale, tant soit peu compliquée, où il ne faille, en même temps, et la connaissance de la science, et de l'habitude pour la bien faire?

Certainement, mes bandages herniaires, fruit de dix années de méditations et de travaux assidus, ne peuvent être employés avec succès par d'autres personnes, sans qu'elles aient préalablement fait une étude approfondie de mes procédés herniaires, procédés qui consistent :

1° A opérer la réduction des hernies, les plus volumineuses, les plus anciennes, quoique reconnues, jusqu'à ce jour, comme irréductibles, et même celles qui sont adhérentes au-dehors de l'abdomen.

2° Après la réduction des hernies, de contenir

(1) Le but désiré est de bien contenir les viscères ren-
 trés, et de guérir les hernies.

parfaitement, dans leur domicile naturel, les vis-cères qui les forment, quelles que soient d'ailleurs les difficultés, et cela au moyen de mes bandages, que je suis obligé d'appliquer, le plus souvent moi-même.

3° D'opérer la cure radicale du plus grand nombre de personnes affligées de hernies, lorsqu'elles veulent se conformer aux avis que je leur donne.

J'aurais pu indiquer au moins deux cents habitans de la capitale, que j'ai guéris de cette maladie; mais le cadre étroit dans lequel je me suis renfermé, ne me permettant pas de m'étendre beaucoup sur cette matière, je me borne à citer seulement un certain nombre de cures marquantes. Elles devront donner une idée de la grande efficacité de mes procédés herniaires.

Quoiqu'il n'y ait aucun motif pour cacher que l'on a été affecté de hernies, surtout lorsqu'on en est parfaitement guéri, cependant je ne me suis permis de désigner ici que les personnes qui m'en ont donné la permission.

Mes premiers débuts, contre cette affection, eurent lieu à Clermont-Ferrand, et ils furent signalés par les guérisons les plus extraordinaires.

M. Artaud, avocat, octogénaire, souffrant, depuis quinze à vingt ans, d'une hernie inguinale, très-volumineuse, du côté gauche, n'ayant

jamais pu trouver de bandage pour la contenir, avait couru, à diverses reprises, de grands dangers. Il fut, par mes soins, totalement guéri.

M. Balory, âgé au moins de soixante-dix ans, tenant le café Turc, place de l'Île, à Clermont-Ferrand, était, depuis cinquante ans, affecté d'une hernie scrotale, qui avait contracté des adhérences hors du bas-ventre. Ce malade avait parcouru l'Italie, l'Allemagne et la France, sans trouver aucun moyen de soulagement; la tumeur irréductible s'était insensiblement accrue du volume d'une tête humaine : malgré la gravité de son état, M. Balory fut, par mes soins, promptement délivré de cette affection. Les deux journaux du Puy-de-Dôme, du 10 novembre 1821, ont donné les détails de cette cure.

M. Mourellon, âgé de 57 ans, juge-de-peace d'Ozance, n'ayant jamais pu trouver de bandage pour contenir une hernie scrotale, celle-ci parvint, dans l'espace de quinze années, au volume de 32 pouces de circonférence; la majeure partie des voies digestives et des amas graisseux du bas-ventre, composaient la tumeur. Continuellement dans les souffrances, son état était d'autant plus fâcheux, qu'il tombait en syncope aux moindres tentatives pour faire rentrer cette masse.

Quelque difficulté que présentât cette situation

affligeante, je parvins, en deux jours, à réduire la totalité de la hernie, et à contenir parfaitement, au moyen de mon bandage, les viscères dans leurs lieux respectifs. Ce bandage produisit un tel effet, que l'ouverture herniaire, agrandie à pouvoir permettre le passage du poing, fut, 10 mois après, rétablie à son diamètre naturel; car M. le juge-de-paix m'écrivit, le 12 août 1823, « que M. Rousseau, médecin d'Ozance, lui avait » dit que l'ouverture de l'anneau n'avait seulement » que l'étendue du bout du doigt.»

Les deux journaux du Puy-de-Dôme ont, par leurs feuilles des 26 et 29 janvier 1822, publié les détails de cette guérison, qui est en outre attestée par le certificat suivant, des médecins et professeurs distingués de l'école de médecine de Clermont-Ferrand :

« Nous, soussignés, docteurs en médecine et en chirurgie, habitans de la ville de Clermont-Ferrand, certifions les faits suivans :

» M. Mourellon, juge-de-paix du canton d'Ozance, s'est présenté à nous, dans l'état très-fâcheux que peut produire une énorme hernie scrotale.

» Non-seulement la majeure partie de l'épiploon et des intestins était contenue dans le sac herniaire, mais une grande quantité du mésentère et du mésocolon y était aussi renfermée, en sorte

que le volume de la tumeur, qui descendait jusqu'au tiers inférieur de la cuisse, offrait deux pieds huit pouces de circonférence.

» Cet état nous parut d'autant plus fâcheux, qu'aucun exemple, jusqu'alors, ne nous avait appris qu'on fût jamais parvenu à faire rentrer dans le bas-ventre, et sans accidens, une aussi grande quantité de viscères; lorsque, depuis long-temps, ceux-ci avaient perdu leurs droits de domicile dans cette capacité.

» En outre, il n'était pas probable qu'on pût trouver ensuite un bandage propre à empêcher la sortie d'une aussi grande masse, malgré sa tendance naturelle à s'échapper du milieu de la compression continuelle qu'elle aurait éprouvée dans l'enceinte trop resserrée de l'abdomen, attendu que les grands progrès de ce mal ne provenaient que de l'impossibilité où avait été le malade, de trouver des moyens pour l'arrêter dans le principe. Et comment espérer de pouvoir procéder sur lui avec succès, lorsqu'il nous assurait être tombé plusieurs fois en syncope, dans les tentatives qu'on avait faites pour réduire sa hernie.

» Malgré ces grandes difficultés, M. Fournier de Lempdes, docteur-médecin, habitant cette ville de Clermont-Ferrand, inventeur de nou-

veaux bandages herniaires, à pelotes mobiles et de rechange, a entrepris, en novembre dernier, le traitement de la maladie de M. Mourellon, et a non-seulement opéré, dans l'espace de deux jours, la rentrée dans le bas-ventre de la totalité des viscères renfermés dans le sac herniaire, sans accidens et sans douleurs; mais il les a, en outre, parfaitement contenues dans leurs lieux respectifs, au moyen d'un bandage de son invention, qu'il a appliqué au sieur Mourellon, aussitôt après leur entière rentrée: en sorte que l'infirmité de M. le juge-de-paix d'Ozance a totalement disparu, et, qu'à l'avenir, il pourra vaquer, sans éprouver de gêne, à tous les exercices ordinaires.

» C'est après avoir vu et vérifié attentivement nous-mêmes, sur M. Mourellon, le bandage que M. Fournier de Lempdes lui a appliqué, et nous être assurés du bien-être qu'il en éprouve, par le récit qu'il nous a fait de son état, que nous lui délivrons la présente attestation.

» Clermont-Ferrand, 27 décembre 1821.

» Signés à l'original: CHOMET, docteur en chirurgie, professeur en chef d'accouchement, et membre du jury médical; DULAC, docteur en médecine; POURCHÉE, professeur de l'école de médecine de Clermont; BLATIN, médecin-professeur. »

Mes succès à Paris ne furent pas moins grands. La guérison des personnes, dont les noms suivent, en sont un puissant témoignage.

Comme elles ne purent trouver aucun moyen pour contenir leurs descentes, cette maladie s'était, à la longue, considérablement accrue, et elles étaient dans la position la plus fâcheuse, lorsqu'elles réclamèrent mes soins.

M. Pouletier Maris, âgé de 43 ans, marchand de nouveautés à Compiègne, a été guéri, dans l'espace de dix-huit mois, de deux hernies scrotales, quoiqu'il en fût affecté depuis 12 ans.

M. Favre, capitaine retraité, âgé de 50 ans, rue du Chantre, n° 20, à Paris, a été guéri de deux hernies inguinales, dans l'espace de 2 ans.

M. Tronc de Gressac, âgé de 70 ans, place Saint-Antoine, n° 5, à Paris, a été guéri, en deux ans, de deux hernies inguinales, quoiqu'il en fût atteint depuis trente-cinq ans, et que celle du côté droit eût acquis la grosseur d'un melon.

M. Lécuyer, âgé de 64 ans, rue du Hasard, n° 2, à Versailles, a été guéri, en vingt mois, d'une hernie scrotale, du côté droit, qu'il avait depuis quinze ans.

M. Schemoll, âgé de 60 ans, employé au chauffage militaire, demeurant rue de Grenelle, n° 4, au Gros-Cailloux, a été guéri, en quinze

mois, d'une entero-épiplorelle, qui lui était survenue à 45 ans, et qui avait acquis le volume d'une grosse pomme; cette hernie avait, en outre, contracté des adhérences autour de l'anneau inguinal, par suite de la pression vicieuse des bandages qu'il portait.

M. Kieffer, âgé de 50 ans, professeur de langues orientales, à Paris, rue d'Assas, n° 18, a été guéri, en huit mois, d'une hernie scrotale, de la grosseur d'une orange.

M. Graf, employé aux contributions indirectes, barrière de Fontainebleau, n° 7, à Paris, a été guéri, dans l'espace de deux ans, d'une entero-épiplocelle, du volume d'une grosse poire, qu'il avait depuis vingt-neuf ans.

Cette personne, victime de ces empiriques qui savent si bien tirer parti de la crédulité publique, offre un exemple frappant de l'inutilité de ces drogues innombrables, tant prônées par le charlatanisme, pour guérir les descentes. Voulant, à tout prix, se débarrasser de son infirmité, elle a, dès l'apparition de son mal, successivement mis en usage, avec une rare persévérance, toutes les substances publiées, dans ces derniers temps, comme efficaces, mais sans aucun résultat.

M. May, maréchal-ferrant, barrière de Roche-

chouart, commune de Montmartre, à Paris, a été guéri, en dix mois, d'une hernie scrotale, du volume d'une demi-bouteille, qu'il avait depuis quatorze ans.

M. Desplan, architecte, quai de Billy, n° 26, à Paris, a été guéri, en onze mois, d'une oschéocèle, de la grosseur d'une demi-bouteille, qu'il avait depuis douze ans.

M. Herlin, négociant à l'Île, cour de Paris, a été parfaitement guéri, en huit mois, d'une hernie volumineuse.

M. Cahouet, chevalier de Saint-Louis, habitant carrefour de l'Observatoire, n° 40, à Paris, a été guéri, en quatorze mois, d'une hernie très-volumineuse, quoiqu'agé de quatre-vingt-trois ans.

M. Denin, miroitier, âgé de 55 ans, rue de Reuilly, n° 12, à Paris, a été guéri, en quinze mois, d'une entérocele volumineuse.

M. Bauche, âgé de 55 ans, rue du Foin-Saint-Jacques, n° 17, compositeur chez M. Lachevardière, a été guéri, en dix mois, de deux hernies scrotales.

M. Blanc, âgé de 47 ans, garde-moulins à farine, aux moulins Jumeaux, chez M. Hédouin, à Saint-Denis, a été guéri, en huit mois, de deux volumineuses hernies inguinales, quoique,

pendant le cours de son traitement, il ait été obligé de se livrer, sans ménagemens, à tous les exercices de sa profession.

Pierre Challau, de Maricelle, près Beauvais, garçon limonadier chez M. Mignot, rue Saint-Denis, n° 195, à Paris, a été entièrement guéri, en six mois, d'une oschéocèle, du volume d'une grosse pomme, qu'il avait depuis trois ans.

M. Hue, domestique chez M^{me} la marquise de Saint-Aignan, rue du Bac, n° 40, a été guéri, dans dix mois, d'une hernie scrotale, d'un grand volume, qu'il avait depuis sa naissance. Son affection était connue de M. le docteur Pommier, médecin de M^{me} la marquise; et M. le docteur de Blinville, membre de l'Institut, a vu cette personne après sa guérison.

M. Caron, libraire, tenant un cabinet de lecture, rue Satory, n° 25, à Versailles, a été guéri, dans l'espace de dix mois, d'une volumineuse épiplocèle, qu'il avait depuis dix-huit ans, quoiqu'il ait ôté son bandage toutes les nuits, et qu'il soit d'ailleurs d'une faible santé.

Antoine Trouville, âgé de 61 ans, menuisier, rue de Charonne, n° 31, à Paris, travaillant ordinairement chez M. Coulon, rue de Ménil-Montant, n° 10, a été guéri en huit mois, d'une volumineuse hernie épiploïque, qui lui avait

fait courir, à diverses reprises, de très-grands dangers, en s'échappant sous les bandages qu'il portait.

M. Berta, plâtrier à Clermont-Ferrand, âgé de 32 ans, a été guéri, en six mois, d'une hernie scrotale, qu'il avait depuis onze années. (Voyez la lettre, qu'il fit insérer dans le journal du Puy-de-Dôme, du 6 septembre 1823) (1).

Ciré Destouche, maître bottier, à Rouen, rue Jacob, n° 6, portait, depuis sa naissance, une hernie scrotale qui, n'ayant pu être conte-

(1)

Clermont, 2 septembre 1823.

Monsieur le Rédacteur, la reconnaissance envers celui qui nous a rendu le plus important service est sans doute un sentiment louable; mais le bien ne se faisant jamais seul, je trouve encore la douceur de contribuer au bien public, en vous priant d'insérer dans votre journal, que, depuis l'âge de vingt ans, j'ai été atteint d'une hernie considérable; que j'ai supporté pendant onze ans un mal aussi cruel qu'alarmant, qui résistait à tous les moyens de soulagement connus jusqu'alors. C'est à l'âge de trente-deux ans que j'ai eu recours au docteur *Fournier de Lempdes*; je n'ai éprouvé aucune gêne par l'application de ses bandages. Mon mal est aujourd'hui dissipé; et une guérison parfaite a succédé à des souffrances et des inquiétudes aussi prolongées.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BERTA, plâtrier.

nue par aucun bandage, était parvenue à la grosseur de la tête d'un nouveau-né, lorsqu'il réclama mes soins ; je parvins, non seulement à réduire et à contenir aussitôt parfaitement la hernie, mais j'en ai de plus opéré la destruction dans l'espace d'un an. L'état fâcheux où il était, ainsi que sa guérison, sont connus de M. Deschamps, maître bottier, hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, n° 123, à Paris.

M. Peugnet, âgé de 60 ans, régisseur d'une tuilerie aux Fourneaux, près Melun, avait, depuis longues années, deux hernies inguinales compliquées, de deux volumineuses hydrocèles, ce qui embarrassait beaucoup les hommes de l'art, pour caractériser la maladie et indiquer les moyens curatifs. Après avoir, en mars 1826, évacué, par la ponction, au moins trois litres d'un liquide verdâtre et fétide ; je parvins à réduire et à contenir parfaitement les deux hernies ; et les ouvertures par où elles se formaient, se sont tellement rétrécies depuis, qu'aujourd'hui il ne paraît aucun vestige de ces deux descentes.

M. le comte Chollet, pair de France, âgé de 80 ans, m'écrivit, en 1824, « qu'affligé de deux » hernies, il n'avait pu trouver de bandage pour » se soulager. » Mais il fut si satisfait de ceux que je lui appliquai, qu'il m'adressa, le 30 mars 1825, une

lettre des plus flatteuses, où il me mandait que, « quoiqu'il s'amusât dans son jardin à des travaux » de force, il ne voyait plus rien reparaître de » son infirmité.»

Un vénérable vieillard, de 94 ans, que j'ai cité plus haut, M. de Malherbe, censeur royal honoraire de la librairie, demeurant rue des Quatre-Vents, n° 16, à Paris, portait, depuis plus de cinquante ans, une hernie inguinale très-volumineuse. N'ayant jamais pu trouver de moyen pour la contenir, il était réduit à la plus cruelle situation, lorsque je me rendis auprès de lui, le 8 septembre 1824; le bandage que je lui plaçai alors s'opposa si bien à l'issue de toute espèce de viscère, que, retenu depuis plus de deux ans dans sa chambre, par cette infirmité, M. Malherbe put aussitôt sortir et se livrer à tous les exercices que lui permettait son grand âge. De plus, au moyen de quelques soins que je continuai de lui donner, je parvins, malgré sa grande décrépitude, à faire fermer si parfaitement l'ouverture au moyen de l'action seule du bandage, qu'on en reconnaissait à peine la trace dix-huit mois après, époque à laquelle il avait abandonné cet instrument dont il n'avait plus besoin.

M. le docteur Picher Grand-Champ, nommé conjointement avec M. le baron Larrey, par l'A-

cadémie royale de médecine pour vérifier mes bandages et procédés herniaires, a vu M. Malherbe radicalement guéri.

M. Coffart de New-Yorck, n'ayant pu trouver dans sa patrie, ni en France, que des brayers qui altéraient considérablement en lui les principaux organes de la génération, sans pouvoir contenir sa volumineuse hernie, ni remédier à de vives souffrances, a éprouvé, par la forme et l'action de ces nouveaux bandages, de si puissans bienfaits, que trois semaines après sa hernie ne reparut plus lorsqu'on lui ôta momentanément cet instrument, et le testicule du côté droit, qui était du volume d'une orange, par suite de la pression vicieuse de ceux qu'il portait, a repris ensuite insensiblement son état naturel.

Ce malade fut conduit chez moi par M. le docteur Berger, qui demeure rue de Sèze, n. 3, près la Magdeleine.

Afin de ne laisser aucun doute sur le succès de mes procédés compressifs, pour guérir les hernies, je joins à la liste de ces cures un certain nombre de personnes moins gravement affectées, que j'ai aussi parfaitement guéries, pour que les gens intéressés puissent facilement se procurer les éclaircissemens qu'ils désireront.

M. Montbron, âgé de plus de 40 ans, mar-

chand épicier, faubourg du Roule, n° 7, à Paris, a été guéri, en six mois, de deux hernies inguinales, qu'il avait depuis quinze ans.

M. Pinteux, marchand épicier, rue de la Ferronnerie, n° 2, à Paris, a été guéri, en six mois, de deux hernies inguinales.

Un garçon de magasin de M. Pinteux, épicier, a été guéri, en trois mois, d'un bubonocèle.

M. Baron, âgé de plus de 50 ans, rue Michelle-Comte, n° 35, à Paris, a été guéri, en un an, d'une hernie inguinale.

M. Christophe Olivier, âgé de 45 ans, valet de chambre de M^{me} la Douairière, comtesse de Bethysi, rue de la Paix, n° 8, à Paris, a été guéri, en dix mois, d'une hernie inguinale.

M. Chateau, rue de Choiseul, n° 8, à Paris, a été guéri, en six mois, d'une hernie crurale.

M. Henry Guitonozé, huissier au ministère des cultes, à Paris, a été guéri, en trois mois, de deux hernies inguinales. Il est à remarquer que M. Henry offre une particularité que je n'ai plus rencontrée sur les autres personnes que j'ai traitées, c'est qu'après une entière guérison, il éprouve des douleurs dans le testicule droit, lorsqu'il demeure quelque temps sans bandage, ce qui l'a obligé à le conserver.

M. Chevreau, coloriste, rue Bertia-Poirée,

n° 22, a été guéri, en huit mois. Sa hernie était connue de M. Roland-Morin, son médecin, vieille rue du Temple, à Paris.

M. Saturnin fils, commis-voyageur, chez M. Richard, marchand de vin en gros, rue de Bercy, à Paris, a été guéri, en cinq mois, d'une épiplocèle.

M. Philippon, architecte, rue Saint-Lazare, n° 24, à Paris, a été guéri, en un an, de deux bubonocèles, qu'il avait depuis huit ans.

M. Lucien, lieutenant-colonel, âgé de 45 ans, rue Saint-Guillaume, hôtel de Berlin, à Paris, a été guéri, en huit mois, de deux hernies inguinales, qu'il avait depuis quinze ans.

M. Samuel Feller (suisse), garçon boulanger, chez M. Guy, passage des Petits-Pères, à Paris, a été guéri, en sept mois, d'un bubonocèle, qui lui était survenu dès l'âge de cinq ans.

M. Bonnet, maître boulanger, âgé de 47 ans, rue de l'Odéon, n° 22, à Paris, a été guéri, en six mois, d'une hernie inguinale du volume d'un œuf.

M. Camus, commis mercier, chez M. Dusautoy, rue Saint-Denis, n° 64, à Paris, a été guéri, en huit mois, d'une hernie inguinale.

M. Clebsattel, âgé de 55 ans, agent comptable des subsistances militaires, demeurant à Dunker-

que, a été guéri, en un an, d'une hernie inguinale du côté droit.

M. Horric, rue de la Planche, n° 25, à Paris, a été guéri, en cinq mois, d'un bubonocèle.

M. Darbanne, âgé de 70 ans, rue d'Argenteuil, n° 4, à Paris, a été guéri, en un an, d'un bubonocèle. Il fut conduit chez moi par M. Goblin, docteur médecin, demeurant rue Tiquetonne, n° 17, à Paris.

Le père de M. Lebel, commis au trésor du château des Tuileries, a été guéri, en huit mois, d'une hernie inguinale.

Le fils de M. Cromier, officier des sapeurs-pompiers, rue de la Paix, n° 4, à Paris, a été guéri, en un an, d'une entéro-épiplocèle, de naissance. Cette hernie avait contracté des adhérences avec le cordon des vaisseaux spermaticques, ainsi qu'autour de l'anneau inguinal, par suite de la pression vicieuse des bandages qu'avait portés ce jeune homme, avant que je le visse.

M. Durieu, fils du receveur de l'enregistrement, cour de la mairie, à Versailles, a été guéri, en huit mois, d'une entéro-épiplocèle, qui était adhérente au cordon des vaisseaux spermaticques, ainsi qu'au testicule.

Le 9 octobre dernier, j'ai appliqué, pour la première fois, un bandage herniaire à M. Lau-

nay fils, cultivateur, à Mantes-sur-Seine, pour une hernie inguinale qu'il avait depuis cinq ans. L'ayant trouvé parfaitement guéri, le 15 décembre suivant, j'ai mis un nouveau genre de pelote à son bandage, en lui recommandant de le porter encore nuit et jour, pendant trois mois, afin de consolider sa guérison.

M. Narcé, propriétaire à Vollore, a été guéri, en deux mois, d'une hernie inguinale. Voyez, dans la note ci-dessous, la lettre qu'il fit insérer dans le journal du Puy - de - Dôme, du 18 avril 1822 (1).

Ayant eu occasion de soigner un grand nombre de personnes du département du Rhône et des provinces environnantes, affectées d'hernies, lorsque je fus appelé à Lyon en 1825 et 1826, pour secourir des malades gravement atteints de ces affections, il m'aurait été facile de citer une

(1) *A M. le Rédacteur du Journal du Puy-de-Dôme.*

Monsieur, j'étais atteint depuis deux ans d'une hernie volumineuse qui m'occasionnait souvent de violentes douleurs, et pour laquelle je m'adressai à M. Fournier de Lempdes, habitant la ville de Clermont-Ferrand : ce docteur m'ayant mis aussitôt un bandage de son invention, à pelotes de rechange, mobiles à volonté, et extrêmement variées dans leurs formes, j'ai non-seulement vu disparaître, comme par enchantement, les violentes coliques

infinité de cures de ce genre , que j'ai opérées dans le midi de la France , si je n'avais cru devoir me borner aux plus remarquables que j'ai obtenues , sur des personnes qui ne seront pas formalisées de trouver leurs noms dans cet ouvrage.

F.-P. Alexis Rancou , serrurier-mécanicien , à Pont-en-Royant (Isère) , n'ayant pu trouver de brayer pour se soulager , sa hernie avait acquis un volume des plus considérables , lorsqu'il vint me trouver à Lyon , au mois d'avril 1825. Dans le cours d'une année qu'il a porté mon bandage , il a été si parfaitement guéri de son mal , qu'il l'a entièrement abandonné. C'est M. Bellier , demeurant à Lyon , rue Dauphine , n° 2 , qui conduisit chez moi M. Rancou ; M. Bellier connaît assez particulièrement ce mécanicien pour être instruit de sa guérison.

M. Permelle Ranveau , limonadier , âgé de

qui altéraient considérablement ma santé ; mais je jouis aussi du précieux bienfait d'être radicalement guéri , à vingt-huit ans , de cette cruelle maladie ; et , quoique je ne porte plus de bandage , je ne ressens plus rien de cette infirmité.

Je vous prie , M. le Rédacteur , d'insérer ma lettre dans votre Journal.

P. NABCÉ.

Vollere , le 17 avril 1822.

50 ans, à Louans (Saône-et-Loire), portait une hernie scrotale depuis plus de vingt ans; elle avait acquis le volume d'un demi-litre lorsqu'il vint me trouver à Lyon, le 19 janvier 1826. Il fut on ne peut plus étonné de voir sa volumineuse descente, maintenue parfaitement réduite au moyen de mon bandage; et m'ayant écrit le 4 mars 1827, pour me parler d'un de ses parens qui était affligé comme lui de la même infirmité, il m'annonce sa guérison par le passage suivant de sa lettre que je rapporte textuellement.

« Monsieur,

» J'eus le plaisir de vous voir le 19 janvier 1826,
» à l'hôtel du Nord, à Lyon. Vous me placâtes
» un bandage, dont je suis on ne peut plus con-
» tent; car, si vous vous le rappelez, ma hernie
» était dans les parties depuis au moins vingt
» ans. J'ai suivi le conseil que vous me donnâtes,
» de le laisser au moins un an sans l'ôter, et je
» me suis trouvé on ne peut mieux depuis cette
» époque. Je l'ai ôté le 20 janvier dernier, et je
» puis vous dire, sans vous flatter, que je n'ai
» plus de hernie, et vous pouvez le faire savoir à
» qui vous voudrez. Je ne puis m'empêcher de
» vous rendre justice, etc., etc. »

Un chirurgien des plus distingués de Lyon,

(M. Bouchet) m'a adressé deux négocians de cette ville, que j'ai parfaitement guéris, quoique leurs hernies, très-volumineuses, offrissent les plus grandes difficultés pour les contenir.

M. Gruerre, médecin de Dijon, écrivait le 25 juillet 1827, à un de ses oncles, M. Chrétien, de Paris, rue Servandoni, n° 4, pour lui demander mon adresse, afin, marquait-il, de m'adresser un de ses malades, pour que je le traitasse d'une hernie. Il disait qu'il avait vu à Dijon des personnes des environs de Lyon et de la Bresse que j'avais complètement guéries de cette infirmité.

M. Daumain, docteur-médecin, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n° 6, à Paris, m'a adressé des personnes que j'ai guéries de hernies; il y en avait dans le nombre dont la descente, d'une grosseur énorme, n'avait pu être contenue par aucun bandage.

M. le docteur Lecouteulx, médecin attaché à l'hospice de la Clinique, m'a adressé une personne du ministère des affaires ecclésiastiques, que j'ai parfaitement guérie de deux hernies.

M. le docteur Terrin, médecin de Bourbonne-les-Bains, chirurgien principal des armées, rue de la Michodière, n. 20, à Paris, a vu des officiers de divers régimens, que j'ai complètement guéris de hernies.

M. le docteur Picher-Grandchamp, membre de l'Académie royale de médecine, a vu une vingtaine de personnes radicalement guéries par l'usage de mes bandages.

Je puis citer encore un chirurgien illustre, M. le chevalier Richerand, qui a été témoin de plusieurs guérisons radicales de hernies, sur diverses personnes qu'il a bien voulu m'adresser pour les traiter de cette maladie.

Dans les hernies congéniales ou de naissance, je rencontre quelquefois l'intestin adhérent aux testicules, quand l'adhérence est très-forte, ou lorsque la sensibilité de l'organe génital ne me permet pas d'opérer sur lui des tractions suffisantes pour le séparer d'avec la hernie. Je suis parvenu quelquefois à le faire rentrer dans le bas-ventre, conjointement avec les autres viscères qui en étaient sortis.

EXEMPLE.

M. Martin, âgé de 26 ans, commis-marchand papetier, vint réclamer mes soins le 28 avril dernier, pour une hernie inguinale du côté gauche. Le malade éprouvait fréquemment des difficultés pour uriner, et il souffrait le matin à son lever des douleurs avec un engourdissement dans la région lombaire gauche, qui se continuait en des-

pendant dans l'aîne de ce côté; il ressentait aussi ce même malaise le soir après son dîner. Les tentatives que je fis pour séparer la hernie du testicule, ayant occasionné de vives douleurs, je pris le parti de faire rentrer dans le bas-ventre ce dernier organe, conjointement avec l'intestin qui s'en était échappé. Le bandage que j'appliquai, aussitôt après la réduction, s'est parfaitement opposé à toute espèce d'issue. M. Martin n'a plus éprouvé de difficulté pour uriner, n'a plus ressenti de douleurs lombaires, et l'anneau inguinal s'est tellement rétréci, que ni le testicule, ni aucun vestige de la hernie ne se présente aujourd'hui, lorsque M. Martin ôte momentanément son bandage.

La guérison des hernies inguinales, et crurales chez les dames, s'obtient plus facilement et plus promptement que chez les hommes; mais à raison de la réserve qu'on doit au sexe, il m'a paru convenable de ne citer aucune de mes cures.

Les succès que j'obtiens constamment par mes procédés, même dans les cas les plus difficiles et les plus graves, me font un devoir d'annoncer aux personnes affectées de cette maladie, de ne point désespérer de leur état, quelques difficultés qu'elles aient rencontrées jusqu'à présent pour se procurer du soulagement.

Renseignemens que l'on doit donner au docteur FOURNIER DE LEMPDES, pour qu'il puisse envoyer des bandages herniaires qui conviennent, lorsque les affectés de hernies ne peuvent se rendre près de lui, pour qu'il applique lui-même les brayers.

Les bandages que j'applique étant composés, en raison de l'état du sujet, du lieu, de la nature et du développement de la hernie, ils varient de forme à l'infini. Les personnes qui sont dans l'impossibilité de se faire appliquer de main mes bandages pour des hernies inguinales, scrotales, ou crurales, devront, en faisant leur demande, donner les renseignemens indiqués ici.

Quant aux autres hernies, il faut absolument que je voie les personnes.

On indiquera l'âge, le sexe, la stature, la complexion, l'embonpoint et la profession du sujet; dire si l'on a beaucoup ou peu de ventre, si la hernie est du côté droit ou du côté gauche, si elle est inguinale, crurale ou scrotale. (L'inguinale est placée sur les parties latérales du pénis, et se dirige dans les bourses, chez l'homme,

tandis que la crurale est située dans la partie la plus enfoncée de l'aîne et se dirige dans la cuisse ; la scrotale n'est autre qu'une hernie inguinale qui est descendue jusque dans les bourses. Cette espèce de hernie prend le nom de vulvaire chez les femmes , en ce qu'elle descend dans les grandes lèvres. Il faut aussi désigner la grosseur à peu près de la tumeur , noter son ancienneté , dire si elle produit ou non des grouillemens , lors de sa réduction , si l'on porte ou non des bandages , si ceux que l'on porte contiennent très-bien ou imparfaitement , ou point du tout , la hernie réduite. On indiquera de plus l'étendue de la circonférence du corps , où doit se placer le bandage , et la distance qu'il y a de la symphise des pubis (point central du pénil) , jusqu'à l'épine antérieure et supérieure de l'os des isles (vulgairement la partie la plus élevée de la hanche sur le devant du corps) ; on dira si les cuisses et les fesses sont fortes , ou si ces parties sont grêles. Noter les autres infirmités dont on est atteint , surtout si l'on est sujet aux catarrhes , constipations , coliques ; si l'on a des engorgemens aux aînes , et si l'on est affligé de quelques maladies des organes de la génération.

On me demande souvent si , lorsqu'on est guéri des hernies , on n'en doit plus craindre le

retour. A cela je réponds que le corps humain ne diffère point ici des autres affections; cette maladie doit se renouveler toutes les fois que le sujet qui en aura été guéri, se trouvera dans les conditions et sous l'influence des causes qui la produisent; mais plus rassuré que dans tout autre mal, où celui qui en est affecté ignore au début la marche, quels seront les progrès et la terminaison, et doit être d'autant plus inquiet, qu'il ne sait comment y remédier. Dans les hernies, ses craintes sont promptement dissipées en réappliquant le même bandage qui a déjà détruit cette infirmité.

Le traitement des hernies, par mon procédé compressif, comprend trois périodes.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Dans la première, je me borne à empêcher toute espèce d'issue aux viscères du bas-ventre. Sa durée est de trois mois à un an, quelquefois deux ans; elle varie plus ou moins, suivant l'assiduité du malade à porter son bandage appliqué comme il faut, et à le conserver nuit et jour suffisamment serré; cela dépend encore de l'attention qu'il apporte à me consulter fréquemment pour que je puisse, au besoin, varier et changer

les points compressifs, d'après les progrès de la guérison.

C'est une erreur de croire que la facilité de la cure des hernies dépend de la grande jeunesse des sujets; elle provient bien plus, ainsi que l'expérience me le prouve journellement, d'une bonne constitution et du degré de tonicité des parois du bas-ventre; il en est de même de l'ancienneté de cette maladie, et cette dernière cause ne nuit pas autant aux progrès de la guérison que la nature des viscères qui forment la tumeur, et souvent j'obtiens plus facilement et plus promptement la destruction d'une descente volumineuse formée par l'intestin, que de celle qui est produite par un appendice épiploïque d'un très-petit volume. Quoique cette assertion doive étonner, il est cependant facile, comme on va le voir, de donner l'explication de cette étrange différence.

Pour parvenir à détruire les hernies, tout consiste, comme on le sait, à changer les rapports des ouvertures d'avec ceux des parties qui s'échappent, et comme il m'est beaucoup plus facile de rétablir dans leur premier état les ouvertures de l'anneau inguinal ainsi que de l'arcade crurale, que de les rétrécir au delà de leur grandeur naturelle, il s'ensuit que les viscères qui sortent en bloc pour former une tumeur d'un gros vo-

lume, ne trouvant plus d'ouverture analogue à leur diamètre, ne peuvent plus sortir; tandis que les descentes composées uniquement de la membrane graisseuse épiploïque, surtout lorsque l'issue de celle-ci a lieu par des appendices vermiformes qui peuvent s'échapper par de très-petits espaces, s'insinuent facilement à travers les anneaux des parois du bas-ventre, quoique ces ouvertures soient rétablies à leur diamètre naturel. Telles sont les causes qui allongent beaucoup le traitement de cette première période.

SECONDE PÉRIODE.

La seconde période du traitement commence quand il ne paraît plus de hernie lorsqu'on ôte momentanément le bandage. Ce premier degré de guérison a beaucoup d'analogie, pour la solidité, avec celui d'une luxation, ou à la première époque de la formation du cal d'une fracture. Si dans ce cas, il est imprudent de se soutenir et de se mouvoir avec le membre qui a été offensé, avant la parfaite consolidation de la capsule articulaire ou du cal, il n'est pas moins dangereux de quitter son bandage avant la complète solidité de l'ouverture par où les viscères s'échappent du bas-ventre. Ce n'est pas tout: comme

dans le plus grand nombre de maladies, il convient de changer ou de varier les moyens curatifs au fur et à mesure que la guérison s'avance, afin d'obtenir une cure radicale, plus solide et plus prompte, il importe aussi, pour détruire radicalement les hernies, de changer l'action compressive du bandage pendant la durée de cette deuxième période du traitement herniaire; j'applique donc alors de nouveaux bandages, dont l'action tend à oblitérer en partie les ouvertures de l'anneau inguinal et de l'arcade crurale, ainsi que leur conduit, et qui en même temps éloignent considérablement des pubis la portion des viscéres qui s'échappait, laquelle s'habitue à la longue à se soutenir éloignée de ces os antérieurs du bassin.

Le traitement de cette deuxième période, est d'autant plus court, que le sujet est plus vigoureux, et que sa hernie a été formée par un intestin; mais il est long, lorsque le malade présente un état débile, et que sa descente se composait d'un petit appendice épiploïque.

TROISIÈME PÉRIODE.

Comme les hernies formées par le déplacement

des viscères du bas-ventre, sont le plus souvent dues au relâchement de la fibre des parois abdominales, dans cette troisième période du traitement, j'emploie tous les moyens possibles pour donner du tonet du ressort à ces parois affaiblies et relâchées. J'aurais eu beaucoup de choses à dire sur cette matière, et il aurait fallu parler longuement sur l'hygiène, si j'avais voulu traiter ce sujet en entier; mais cet opuscule n'étant destiné qu'à donner une analyse de mes procédés, je dois me borner à indiquer les plus puissans secours pour fortifier les parois du bas-ventre. Ils consistent à mettre souvent en action les muscles de ces parties; pour cela, je fais coucher le sujet à la renverse sur un plan oblique, de manière que sa tête soit vers la partie la plus basse et les pieds sur la plus haute, et retenue à un point fixe, je recommande à la personne de s'asseoir et de s'étendre alternativement sur le plan incliné, sans déranger les jambes, ni s'aider des coudes pour faciliter cette espèce de mouvement de bascule, afin que le corps fléchisse, et que le thorax soit ramené sur le bassin par la seule action des muscles fléchisseurs du tronc. J'augmente en outre l'inclinaison au fur et à mesure que le sujet se fortifie dans cet exercice, je mets ensuite des poids dans ses deux mains, pour augmenter la pesanteur du

thorax, afin d'obliger les muscles du bas-ventre à faire de plus grands efforts pour le courber et le ramener sur le bassin. Dans ces mouvemens, je cherche à fortifier surtout les muscles obliques et transverses du bas-ventre, ce qui a lieu en ramenant obliquement par la flexion du tronc, l'épaule gauche sur l'aîne du côté droit, et l'épaule droite sur l'aîne du côté gauche. J'ordonne aux personnes agiles de grimper à une corde fixée au plancher d'un local élevé, ou de se suspendre en saisissant des mains, une barre placée transversalement au niveau de la tête, et de tâcher, en se soulevant, de courber le tronc au point de porter ses jambes au-dessus de la barre et de faire ainsi la culbute, en la contournant, sans lâcher prise. Il est probable que le sauvage, chez lequel les muscles du bas-ventre sont fréquemment en action, n'est point sujet aux descentes.

Aux exercices que je viens d'indiquer, je recommande d'ajouter souvent celui de la natation lorsque la saison le permet; de même que des immersions fréquentes dans l'eau froide.

Beaucoup de personnes abandonnent leur bandage après la troisième période de ce traitement; cependant, il n'est pas toujours prudent de s'en délivrer totalement: j'ai le soin de leur re-

commander de porter alors de légers brayers que je leur fais confectionner, et qui soutiennent suffisamment les parties qui étaient offensées, sans les gêner aucunement dans les exercices qu'elles sont dans le cas de faire.

FIN.

TABLE.

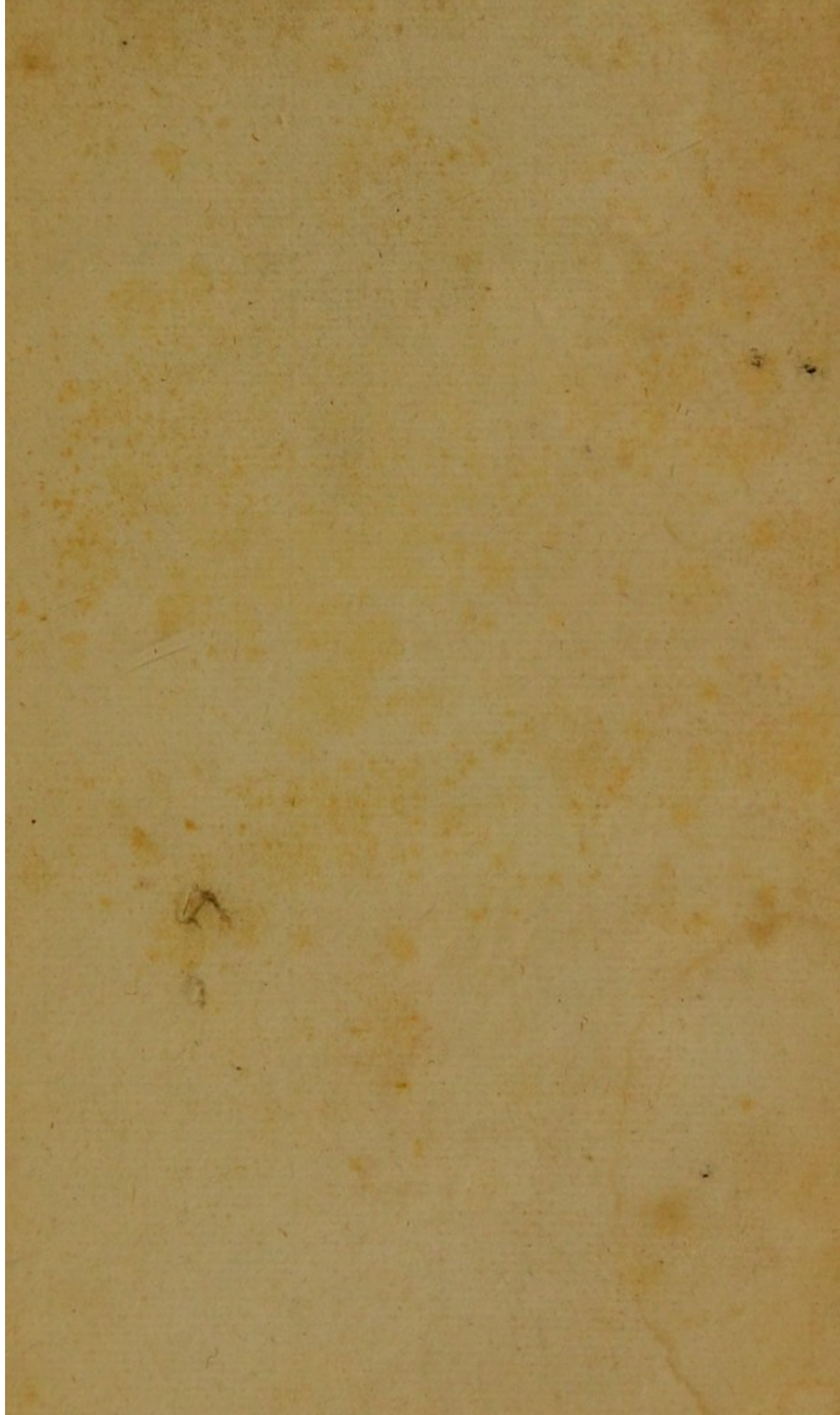
	pages.
AVANT-PROPOS.	1
PREMIÈRE PARTIE.	
Priorité du docteur Fournier à la découverte des sondes droites et du broiement des calculs.	7
Lettre adressée à M. le Rédacteur de l'Hygie.	10
Lettre adressée au secrétaire des archives générales de médecine.	14
Lettre de M. Cohendi.	16
Lettre adressée aux rédacteurs des journaux politiques.	20
Preuves de la priorité sur l'invention de la lithotritie.	26
Silence des prétendus auteurs de la lithotritie.	32
Lettre insérée à ce sujet dans la Quotidienne.	33
Supériorité des instrumens et procédés de l'auteur.	36
Observations sur les concours du docteur Fournier à l'Institut.	45
Médaille d'or décernée par l'Institut à M. Gruituizen, en 1828.	48
Décision de l'Institut, en 1824, au sujet de M. Gruituizen.	49
Réflexions au sujet de la critique de l'appareil du professeur Boyer (membre de l'Institut), pour la fracture de la cuisse.	51
Globules, ou chapelet urétral.	52
Des sondes droites et des injections forcées.	54

	<i>pages.</i>
Preuves que la priorité en est due au docteur Fournier.	56
Réfutation des prétendues inventions des sondes droites par les chirurgiens anciens.	58
Observations de l'auteur, au sujet de la critique de ses sondes droites et injections forcées par M. Moulin.	60
Article extrait du journal des sciences médicales.	65
Descriptions des algales du docteur Fournier.	69
Nouveau procédé de cathétérisme du docteur Fournier.	74
Copie des pièces justificatives.	81

DEUXIÈME PARTIE.

Nouveaux procédés pour traiter les hernies.	105
Théorie relative à la guérison des hernies.	110
Personnes guéries de hernies.	116
Testicule rentré dans le bas-ventre.	136
Renseignemens pour envoyer des bandages herniaires.	138

FIN DE LA TABLE.



Ouvrages du même auteur

QU'ON TROUVE CHEZ LUI.

DISSERTATION
SUR
DIVERS POINTS DE CHIRURGIE,

SUIVIE

D'UNE NOUVELLE THÉORIE SUR LE MÉCANISME
DE LA VISION. IN-4°.

MÉMOIRE
SUR LES HERNIES,

PRÉSENTÉ ET LU LE 14 JUILLET 1825, A L'ACADÉMIE
ROYALE DE MÉDECINE. IN-4°.

